COLL. 8°
468
1950-1à9

DÉPOT
ANNEXE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000748478

Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste

Président : Edouard HERRIOT

Siège social : 1, place de Valois - Paris (1er)

★

LA POLITIQUE DE L'UNION FRANÇAISE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONGRÈS

(DEAUVILLE, septembre 1950)

par

Coll 8° 468 (1950-7)

Paul DEVINAT

Député de Saône-et-Loire, Ancien Ministre

Coll. 8° 468 1950-7

Paul DEVINAT

64.272

Sous le signe du 38e parallèle

Les événements de Corée ont brutalement déchiré le voile de nos illusions, et ramené l'opinion au terre à terre des réalités.

Un sursaut l'a saisie au témoignage du péril qu'elle s'était à elle-même dérobé avec tant de candeur. Par éloignement naturel d'un passé pénible, par un sens généreux de l'humain, la France, attachée à relever ses ruines, s'était persuadée qu'elle n'aurait plus à courir le risque d'un nouveau conflit mondial. Aidée par l'Amérique, elle ne songeait qu'à panser ses plaies et à édifier un avenir meilleur pour tous ses enfants. Après quelques secousses, elle avait résolument écarté toutes les menaces de désordre intérieur, manifesté sa volonté de travail paisible et de justice sociale. Elle ne connaissait plus d'autres fièvres que celle des grandes entreprises, d'autres batailles que celles à livrer pour asservir la nature : Génissiat, Mondragon, les barrages du Chélif, le port d'Abidjan. Perfectionner ses institutions, relever le niveau de vie des plus déshérités, organiser l'Union Française, bâtir l'Europe, telles étaient ses ambitions. L'absurdité d'une guerre lui paraissait une garantie plus sûre qu'une nouvelle ligne Maginot.

L'attaque de Corée a tout bouleversé.

Le sursaut de l'opinion mondiale, l'appel de l'O.N.U. à la défense du monde libre contre l'agresseur, ont révélé à l'univers la gravité des périls, et à nous-mêmes la nécessité d'urgentes et sévères résolutions.

Il y a deux ans, vous m'aviez déjà fait l'honneur de me confier la rédaction du rapport du parti sur l'Union Française. J'avais, à cette époque, rappelé nos positions traditionnelles et le rôle éminent joué par le Président Herriot dans les débats constitutionnels sur l'Union. J'avais enregistré nos craintes et nos espoirs. En relisant les conclusions de ce travail, je n'ai rien trouvé que l'expérience n'ait confirmé. Tout demeure apparemment valable. Ce qui a changé c'est le climat du du monde. Ce n'est plus d'une politique méditée, à plus ou moins longue échéance, qu'il est question aujourd'hui, c'est sous le signe des urgences qu'il faut décider et agir. Tout retard devient mortel.

Nous voici réveillés du rêve où nous nous étions complus. Pas plus que la « ligne idéale » de Giraudoux, les parallèles ne sont des barrières suffisantes à opposer aux conquérants. Le monde n'est pas comme ce jeu de marelle de nos enfants, espace géométrique que l'on peut parcourir avec quelques règle simples. Il est soumis aux impératifs de la géographie, de la politique, de l'économie, sans parler des passions humaines. On ne l'a que trop oublié.

L'affaire du 38e parallèle est un tragique avertissement. Qu'elle nous serve au moins à passer de l'état de songe à celui de l'alerte la plus vigilante.

Qu'elle nous apprenne aussi qu'il ne suffit pas d'installer dans un pays l'appareil de la démocratie pour y ga-

rantir la paix. Sans l'appui de la métropole, quel pays de l'Union pourrait se flatter d'être à l'abri des périls ? Livrée à elle-même, la Tunisie, comme l'Indochine, serait une proie offerte à toutes les tentations. Qu'y deviendraient, sans nous, ces libertés si ardemment réclamées ? Comme dans les guerres de Chine, nos troupes ne seraient pas sorties d'une porte de la ville, qu'entreraient, à l'opposé, la police et l'armée de maîtres impitoyables.

Un mauvais calcul

Nous ne sommes pas les seuls à nous être brusquement réveillés. D'autres que les Français de la Métropole s'étaient laissés prendre au piège des chimères.

Parmi ceux que nous avons formés outre-mer au culte du progrès et de la liberté, dans nos écoles, dans nos missions, dans nos facultés, il en est qui s'étaient dit : « Nous sommes majeurs. L'heure des Français est passée. La notre a sonné. Avec l'aide de Moscou, nous nous libérerons de la domination des Européens. Quand ils seront partis, nous saurons bien, nous-mêmes, défendre nos libertés. »

Ont-ils vraiment cru qu'on se libère à si bon compte des chaînes du Kremlin ? Pensent-ils encore qu'ils survivraient à la défaite des nations libres ? Qu'ils le demandent à l'ombre de Benès, qui paya de sa vie et de l'esclavage de son pays l'erreur de croire à l'union possible des démocraties et du communisme moscovite. Qu'ils le demandent à l'ombre de Dimitrov, condamné pour avoir rêvé d'une fédération libre des Etats balkaniques. Qu'ils le demandent au cardinal Mindzenty qui expie en prison le crime d'avoir cherché à sauver l'indépendance de son pays. Qu'ils le demandent à Tito, dénoncé comme traître entre les traîtres, pour s'être refusé à subir le sort de Dimitrov.

Qu'ils le demandent aux millions d'Ukrainiens, de musulmans ou d'allogènes, enchaînés par la terreur au sort du peuple russe ; à tous ceux qui ont été transférés de force, sans espoir de retour, ou condamnés à payer par le travail forcé dans les mines d'uranium ou dans les placers aurifères de la Sibérie orientale, le crime détestable d'être demeurés fidèles à leur patrie. Qu'ils comparent ces procédés humanitaires à nos méthodes. Ils verront — et beaucoup l'ont déjà vu — où les mènent de mauvais bergers.

Les événements de Corée les auront éclairés.

Comme l'a écrit si pertinemment un de nos amis : « Pour avoir fait confiance à un gouvernement soi-disant indépendant, mais qui avait présumé de ses forces, de ses capacités militaires et de la maturité politique de son peuple, les Etats-Unis se voient obligés, au nom de l'O.N.U., de reconquérir des territoires les armes à la main. Il en serait de même, en Tunisie ou ailleurs, si demain, par aveuglement, ou par faiblesse, on abandonnait à elles-mêmes des populations qui sont encore incapables de se gouverner, et ne possèdent pas les moyens matériels, financiers et techniques suffisants pour préserver leur indépendance (1). »

Au lieu d'accuser la France d'impérialisme, nos revendicateurs auraient plutôt lieu de lui reprocher sa faiblesse, et de lui faire valoir que la sécurité extérieure de l'Union Française est la condition première de tout progrès intérieur.

Le problème de la sécurité commande aujourd'hui tous les autres dans l'Union Française comme dans tous les pays libres.

Nous voici ramenés par le cours tragique des événements à ce qui était et demeure le cœur du sujet, et qu'illustrait si bien déjà l'apostrophe fameuse du Président Herriot dans son discours du 27 août 1946, sur le titre VIII de la Constitution: « Quoi, dans ce projet, rien pour la Défense nationale ? ».

Sécurité d'abord

Il n'est pas un mot à changer à son intervention. « Nous n'avons donc pas appris déjà, au cours de la guerre de 1914-1918, et de la dernière guerre qu'un pays comme la France, comme toute autre nation, peut ne pas se défendre seulement à l'intérieur de ses frontières ? Le problème qui met en cause son existence se pose pratiquement dans le monde entier. Quoi, au temps où nous sommes, dans une prétendue organisation fédérale, rien pour la défense nationale ? ». Le Président Herriot ajoutait en termes prophétiques : « Il suffit d'y avoir réfléchi pour se rendre compte que d'abord, en matière de défense nationale, il faut, comme l'ont fait les Soviets, prévoir les moyens communs. Et vous savez bien que, là-dessus, la Russie ne transige pas. Et elle a raison. »

Ces paroles inspirées d'un magnifique bon sens auraient dû suffire à

---

(1) Henry Peyret. Y a-t-il un problème tunisien ? *L'Economie* (2 juillet 1950).

temps entretenu dans l'Assemblée sur mettre fin à l'énervant débat si long-la nature et les limites de notre souveraineté.

La souveraineté n'est pas, comme certains l'imaginent, un attribut de droit divin. Elle est une obligation, souvent fort lourde. Elle est le prix des services rendus, n'est durable que si elle est acceptée, et n'est acceptée que si elle sait prolonger ses bienfaits.

La France républicaine n'a jamais prétendu asseoir sa domination sur le droit de conquête. Elle a apporté avec elle la paix intérieure, la justice et les avantages d'une civilisation matérielle plus avancée. Elle a fourni cadres, médecins, éducateurs. Elle a consenti à ses fils d'outre-mer d'importants crédits, au moment de sa propre détresse. Elle a reconnu à tous les droits essentiels de l'être humain, y compris celui de la libre représentation, condition de tout régime démocratique. Ses titres sont indiscutables. Ils devraient suffire.

Tout cela n'est rien sans la sécurité.

La sécurité est le devoir suprême de tout Etat souverain, et la justification de toutes les exigences que commande la défense. Prévoir les moyens communs de cette défense, et les mettre en œuvre, est aujourd'hui notre premier devoir. Il faut, pour le remplir, une volonté profonde, unanime et une autorité incontestée.

La responsabilité de la défense commune revient tout entière au Gouvernement de notre pays, conseillé, aidé par les gouvernements des Etats associés et agissant en plein accord avec eux.

Sécurité d'abord, sécurité partout. Dans le Pacifique, dans l'océan Indien, dans la Méditerranée, dans l'Atlantique, comme sur le Rhin.

Ce qui n'interdit nullement, et au contraire nous commande de poursuivre toujours plus énergiquement notre effort d'amélioration des conditions de vie des peuples d'outre-mer et de donner satisfaction à leurs aspirations les plus légitimes. Car il n'y a pas de sécurité désirable, là où il n'existe ni idéal ni biens à défendre.

Défense de l'Union française

L'Union française dans le dispositif de défense des démocraties

Le temps précipite son cours. La guerre n'est plus seulement totale, elle est universelle. La frontière de l'Angleterre n'est plus sur le Rhin, ni même sur l'Elbe ou le Danube. Suez est dépassé. Hong Kong et Singapour sont des avant-postes aussi importants que Brême ou Hambourg. Les Etats-Unis regardent l'Europe occidentale comme un boulevard et se refusent à abandonner Formose à son sort.

Nous savions, par une double expérience, que la patrie n'est pas où finit la métropole et que notre pays dépend dans sa chair de ses peuples d'outre-mer. Mais, pour nous, le fait nouveau, qu'illustre l'affaire de Corée, c'est l'impossibilité désormais de localiser un conflit. Comme dans les corps malsains, toute plaie ouverte tend à s'infecter. Le cas de l'Indochine est éclatant. Ce ne sont pas nos intérêts, ce n'est pas un régime intérieur que nous y défendons. C'est, n'en déplaise à certains de nos amis vietnamiens, leur indépendance, l'indépendance des trois Etats associés. Sans notre appui, ils passeraient inéluctablement sous une domination étrangère, au moment même où nous les affranchissons.

Dans le Pacifique, l'Indochine constitue avec la Corée une barrière avancée contre l'impérialisme de Moscou. L'Amérique est, comme l'Australie, intéressée à sa défense, qui commande le sort de Hong Kong et de Singapour.

Dans l'océan Indien, Madagascar est, en cas de coupure de la Méditerranée, un relais précieux vers l'Inde et le Pacifique. Sur l'Atlantique, Dakar et Casablanca sont les sentinelles avancées de l'Afrique, au contact des deux Amériques. L'Afrique noire a été et peut redevenir la plaque tournante des communications entre l'Amérique et le Moyen-Orient. Elle relie entre eux les pays du coton et ceux du pétrole. L'Afrique du Nord commande la Méditerranée.

Dans un temps qui exige la mise en commun de tous les moyens dont disposent les pays libérés, l'Union française apporte à la coalition d'importants éléments de défense.

Elle mérite, en retour, de substantiels appuis. Déjà l'aide américaine s'est matérialisée en Indochine. Dans l'océan Indien, comme dans l'Atlantique, des négociations sont en cours entre états-majors français et britan-

nique. Ce sont de bons débuts. Ils sont encore insuffisants.

L'interdépendance de la défense des pays libres engendre la nécessité d'ententes non seulement sur la technique ou sur la stratégie, mais sur le choix et sur l'équipement des bases aériennes ou maritimes.

Dakar, Fort-Lamy, Diégo-Suarez ou Saigon présentent, en cas de conflit général, un intérêt évident pour les Américains comme pour les Britanniques. A ce titre, il serait équitable, au cas où serait institué, comme nous le demandons, un fonds commun de défense, de faire contribuer nos alliés aux charges que comporte la modernisation de certaines de nos bases d'outre-mer.

A titre d'exemple, n'est-il pas évident que l'établissement d'un aérodrome aux Kerguelen servira uniquement, en dehors de la surveillance des régions antarctiques, aux relations entre l'Australie et l'Afrique du Sud ?

Nous sommes en droit de demander plus que des accords fragmentaires et épisodiques.

C'est une politique de défense commune qui doit s'élaborer entre tous les pays amis et alliés en vue de mettre en œuvre tous les moyens et toutes les ressources.

Encore faut-il, au préalable, que soit d'abord ajustée par nos soins la défense de la métropole et de ses pays d'outre-mer. C'est l'œuvre la plus pressante. Nous sommes malheureusement encore bien loin de l'avoir réalisée.

Nécessité d'une armée spécialisée

La défense de l'Union française poserait de délicats problèmes en raison de l'extrême diversité des tâches à remplir si la France n'avait acquis, en la matière, une expérience précieuse.

La France métropolitaine, se chargeant en tout état de cause de l'organisation des bases, de la défense aérienne et maritime de l'Union, ainsi que de la surveillance de ses communications intérieures, reste à désirer de la défense terrestre.

La guerre d'Indochine a démontré la nécessité de disposer à la fois de cadres métropolitains exercés et de troupes spécialisées. Plus le théâtre d'opérations est lointain et difficile, plus cette nécessité s'impose.

L'obligation où nous allons nous trouver de réserver le contingent appelé sous les drapeaux à l'organisation permanente de la défense de l'Occident nous commande de n'en distraire que les éléments indispensables pour l'encadrement des troupes locales ou pour le fonctionnement des services techniques.

Nous voici donc ramenés à l'ancienne tradition des troupes dites « coloniales », recrutées par engagement et commandées par des officiers jouissant d'un statut particulier.

La tradition n'est pas si mauvaise. Si l'on ajoute aux régiments coloniaux proprement dits la Légion étrangère, les contingents locaux recrutés par engagement à plus ou moins longue durée, on constate que l'Union française dispose déjà d'une armée spécialisée parfaitement apte à assurer sa défense. La guerre d'Indochine, où cette armée est largement employée, en apporte la preuve.

Nous n'avons donc, pour l'instant, rien d'essentiel à modifier à notre armature militaire. Toutefois, nos troupes coloniales sont aujourd'hui très insuffisantes en nombre et surtout fort pauvres en armes et en services. Nous ne pouvons, en conséquence, renforcer nos formations indigènes. Cet effort énergique s'impose de toute urgence si nous voulons libérer le corps de bataille métropolitain de toute sujétion outre-mer.

Dans ce sytème, tout repose sur la qualité des cadres. Les officiers de carrière, destinés à servir outre-mer, doivent être soigneusement préparés à leur tâche et n'être admis qu'après libre décision de leur part et un stage préalable. Il ne suffit pas, pour eux, d'acquérir les connaissances techniques qu'exige la guerre moderne, mais aussi de s'exercer au commandement d'éléments de mentalité différente de la nôtre, et à des conditions de combat particulières imposées par la nature.

Une sélection sévère doit présider à leur envoi outre-mer et à leur avancement.

Le problème est le même pour la carrière militaire et pour l'administration civile. Il s'agit de former et d'entretenir une élite. Les avantages concédés ne sont que la contrepartie d'obligations plus lourdes. Il est naturel, en raison des exigences accrues de sa tâche, que le personnel des forces d'outre-mer jouisse d'un statut particulier. Il doit avoir à cœur de s'en montrer digne, à l'image de ses aînés.

On dira que la formule de l'armée de métier est coûteuse. Nous devons

savoir que la cohésion de l'Union française, battue en brèche de tous côtés, ne peut plus être assurée à frais réduits comme naguère. Nous devons savoir que le personnel qui devra assumer sa défense devra posséder des qualités d'adaptation de plus en plus nuancées et difficiles. Le tout-venant n'a plus cours outre-mer. Les spécialistes se paient. Ajoutons que le service sous les tropiques, en raison de l'éloignement et du climat hostile, doit prendre, pour le Français métropolitain, le caractère d'une véritable vocation. Il est donc sage de prévoir que seuls les volontaires serviront outre-mer.

L'armée de l'Union française doit être une armée spécialisée.

L'Afrique du Nord bastion de l'Union française

Les données essentielles du problème de la défense de l'Union se trouvent ainsi dégagées : la France, chargée de fournir les éléments techniques, air, marine, radio-communications, et d'assurer l'encadrement des forces terrestres, soit dans la métropole, soit sur place, reste à mettre en place le dispositif de défense.

La charge en revient à un organisme coordinateur, qui doit dépendre de la Présidence du Conseil. En admettant que le Conseil supérieur de la Défense nationale arrête les directives générales et en prépare l'exécution, il est indispensable, en raison des incidences politiques, économiques et sociales des mesures arrêtées, que le Président du Conseil puisse être avisé, en temps utile, de ces incidences et réviser les décisions prises. L'émiettement des responsabilités, dans la conduite des affaires de l'Union, est arrivé à un point d'extrême gravité. Une défense organisée ne peut se satisfaire d'un tel état de choses.

Cette vue générale des affaires, cette coordination des efforts une fois assurées, la mobilité doit rester la qualité maîtresse de l'appareil militaire d'outre-mer.

Sans rien sacrifier aux nécessités d'un entraînement méthodique et complet, les forces de l'Union doivent être susceptibles d'être déplacées rapidement. Leur armement doit être adapté à cette obligation. Il ne peut s'agir, pour les troupes coloniales, de copier les dispositions arrêtées pour les divisions métropolitaines. Les conditions d'une guerre sous les tropiques sont différentes des nôtres. Une adaptation est indispensable qui tienne compte de l'autonomie d'action.

L'Indochine nous a servi de banc d'épreuve pour la mise au point d'une armée coloniale moderne, adaptée à la fois à la bataille mécanique et aux guérillas. Sachons en tirer les enseignements pour l'organisation de la défense de l'Union, en laissant une large initiative aux officiers formés à cette redoutable école.

Il est difficile d'évaluer exactement nos besoins en effectifs de défense outre-mer. L'affaire d'Indochine fausse les données du problème. Sans compter les troupes actuellement engagées dans le Pacifique, il semble nécessaire d'avoir disponibles cinq divisions équipées, avec toutes armes et services.

A cette armée devraient être rattachées des unités légères de police locale, à faible armement, mais suffisamment entraînées pour pouvoir être incorporées, en cas de conflit, dans les grandes unités.

Les circonstances commandent d'installer à demeure, dans toute la mesure du possible, le gros de cette armée en Afrique du Nord.

La situation de l'Afrique du Nord, au centre de l'Union française, en fait un bastion naturel. En cas de conflit en Europe, les troupes de l'Union peuvent sans délai s'incorporer dans la défense occidentale. Avec les réserves instruites, elles peuvent constituer un important corps de bataille, prêt à agir sur tous les théâtres rapprochés : Méditerranée, Atlantique, Afrique centrale ou orientale, et dans toutes les hypothèses, y compris celle d'une rupture des communications avec la métropole, suivant des directives qu'il convient d'arrêter sans délai.

Il convient, en conséquence, de préparer à cette armée les bases nécessaires et d'assurer, en cas de besoin, son autonomie. Il faut que l'armée de l'Union dispose en Afrique du Nord, à titre permanent, de larges réserves en armes et en matériel. Qu'elle puisse y trouver les moyens de se dédoubler, dans les délais les plus rapides. Elle doit disposer sur place de cadres nombreux et sûrs. L'Afrique du Nord doit devenir l'arsenal de l'Union française. L'expérience de 1940 ne doit pas être oubliée.

La mise en place de notre armée d'outre-mer exige de rapides décisions. Les ressources en hommes sont abondantes, mais les spécialistes et le matériel font cruellement défaut. Les services sont fragmentaires; les cadres,

excellents, sont de nombre insuffisant. L'effort financier sera sévère. Bien que la métropole soit appelée, de par son rôle de tuteur, à en assumer la plus lourde charge, il n'est pas impossible de demander davantage aux pays dont nous assumons la défense. L'essentiel est de ne pas gaspiller ces ressources précieuses et d'en assurer un contrôle rigoureux.

Mobilisation des ressources

Une économie de sécurité
Priorité des transports

Puisque nous voici tenus, en vertu de la logique du 38° parallèle, de paser de l'économie de paix à ce que le président Pleven appelle une économie de sécurité, nous sommes obligés de réviser les données de notre politique économique d'outre-mer.

Il convient d'en reconsidérer les principes et de donner la priorité à la mobilisation des ressources nécessaires en cas de conflit, en fonction des besoins des populations locales, du ravitaillement de la France métropolitaine et de celui de la coalition des pays libres.

L'expérience de 1940 nous épargne toute improvisation. L'économie d'outre-mer a fourni la preuve de ses facultés étonnantes d'adaptation. Il suffit de s'inspirer du passé et de ne pas bousculer les organismes en place pour résoudre ce problème difficile.

Notre premier souci doit être d'assurer au mieux les transports de l'Union. La reconstruction de notre flotte marchande nous libère d'un grave souci. L'équipement de nos grands ports d'outre-mer : Dakar, Abidjan, Pointe-Noire, a été heureusement poursuivi. Il convient de perfectionner et de hâter celui de Casablanca, de Conakry et de Douala.

Nos transports aériens sont en voie de développement, grâce aussi bien à Air France qu'aux compagnies privées, ce qui prouve, en passant, qu'une concurrence heureuse entre secteur public et secteur privé peut et doit jouer au profit de l'intérêt général.

Ce qui fait défaut, c'est l'équipement ferroviaire et routier. Ce dernier surtout, à l'intérieur de nos territoires. Le plan a consacré des crédits importants à cet objet capital. Ils sont insuffisants. A quoi bon parler de produire si l'on ne peut transporter ?

Voici un exemple frappant de la misère qu'engendre, au cœur de nos territoires d'outre-mer, l'absence de moyens adéquats de transport. Pour fabriquer une chemise, il faut 300 grammes de coton brut, soit environ 1 kilo de coton graines. L'indigène du Tchad produit en moyenne de 100 à 150 kilos de coton-graines par an. A 14 francs le kilo, il reçoit de 1.400 à 2.100 francs. C'est exactement le prix d'une chemise rendue sur place. Cela ne peut évidemment durer.

La raison de ce scandale est qu'il n'existe pas au Tchad de route praticable toute l'année, que le coton s'évacue sur la côte par voie d'eau, qu'il faut parfois 18 mois pour le transporter jusqu'à la côte, et compter, à l'arrivée, de 15 à 20 p. 100 d'avarie.

Rien n'est malheureusement plus difficile que de construire et d'entretenir routes, ponts et chemins de fer dans des pays étendus et peu peuplés, au cœur d'une nature et d'un climat hostiles. Les Américains comme les Russes le savent bien, qui disposent de moyens qui nous sont refusés. Ceux dont nous pouvons disposer sont enfin à pied d'œuvre. La tâche commence. Elle sera longue et coûteuse. Nous ne pouvons nous flatter d'y consacrer les ressources nécessaires dans des délais raisonnables. Nos territoires pas davantage. Tout nous presse à la fois.

Ce serait un témoignage opportun de la solidarité des pays libres que de nous fournir une partie des moyens financiers indispensables, soit par voie d'emprunts, soit par l'ouverture de crédits d'organismes internationaux appropriés, comme la Banque Internationale de reconstruction, soit par l'application des principes d'aide aux pays sous-développés énoncés par le rpésident Truman, sous le couvert du fameux « quatrième point ».

En tout cas, l'amélioration rapide et massive des voies de communication dans les pays de l'Union doit passer avant toute autre obligation. C'est à cet objet essentiel qu'ils doivent consacrer leurs principales disponibilités, en veillant à une utilisation économique et efficace des moyens mis en œuvre.

Quant au développement de la production et des ressources utiles en cas

de conflit, il ne devrait pas être besoin d'intervention massive ni d'appel supplémentaire aux facultés contributives si peu ménagées des Français. L'appât de prix rémunérateurs doit suffire à attirer des capitaux et à susciter les initiatives privées. L'Etat doit se pénétrer de cette vieille maxime, familière aux saint-cyriens, qu'il est stupide de se charger d'un travail que l'on peut faire faire à d'autres.

La France est obligée de choisir avec soin l'emploi de ses crédits outre-mer et ne peut tout entreprendre. Elle doit renoncer aux expériences coûteuses et réserver son propre effort pour le secteur public.

Ce qui ne l'empêche pas de tout mettre en œuvre, avec tous les concours recevables, pour hâter le développement des ressources que l'Union française peut mettre au service de la défense commune.

Une économie de sécurité
L'industrialisation

Le problème de l'industrialisation de notre économie d'outre-mer est des plus discutés.

En temps de paix, le Français de la métropole, qu'il soit capitaliste ou ouvrier, regarde volontiers les pays d'outre-mer comme une chasse gardée. Il s'est habitué à l'idée avantageuse de faire commerce avec eux sur la base de l'achat au prix mondial de leurs matières premières, et de la vente à prix rémunérateur de ses produits fabriqués. Ce qui signifie que, pour une part importante, soit plus du tiers de nos exportations, le consommateur d'Afrique ou d'Asie contribue substantiellement, non seulement aux profits de nos industriels, mais au maintien des avantages sociaux de nos ouvriers.

Le système a été corrigé à la suite de crises de surproduction, par la garantie du débouché métropolitain pour les produits coloniaux. Il n'en reste pas moins que l'avantage demeure à la métropole et que les territoires d'outre-mer ont justement revendiqué le droit de transformer leurs produits sur place et de s'épargner au moins une partie des lourds frais de transport.

Leur faible pouvoir d'achat plaide en leur faveur. L'indigène ne peut être incité à produire que par l'offre de produits de consommation à bon marché. Tel n'est pas malheureusement le cas.

Depuis la libération, toutefois, l'industrialisation s'est développée outre-mer. L'Afrique du Nord, aux ressources agricoles limitées, est menacée de famine, si sa population ne trouve pas dans l'industrie des moyens réguliers de travail et d'échange. L'industrialisation y devient une véritable nécessité : nul doute qu'elle ne se développe considérablement, sous le signe du 38° parallèle.

L'Afrique du Nord, bastion de la défense de l'Union, doit disposer — nous l'avons déjà souligné — de la plus grande autonomie possible de moyens. Il ne suffit pas d'y accumuler des réserves, il y faut également entretenir le matériel entreposé, le réparer et pouvoir le produire en cas de besoin.

L'économie nord-africaine dispose du charbon, du fer et de la plupart des métaux non ferreux. Elle a les ressources naturelles nécessaires à l'organisation d'un « combinat » à la russe sur les hauts-plateaux des confins algéro-marocains. L'ambassadeur Labonne a exposé en larges traits les données de cette réalisation qui pouvait hier paraître lointaine, mais dont une économie de sécurité doit nous imposer l'examen immédiat et la réalisation progressive. Le plan Labonne constitue pour nous le contrepoids du plan Schuman. Placé dans notre zone de souveraineté, il nous dégage de toute sujétion. Il renforce singulièrement notre défense.

Sa réalisation, dira-t-on, ne peut être qu'à lointaine échéance, et entraînera de lourdes immobilisations. Il n'est pas nécessaire à l'Etat d'en assumer toute la charge. Des capitaux privés, français ou alliés, peuvent s'y employer au bénéfice d'une main-d'œuvre qui nous devra un relèvement de ses médiocres conditions d'existence. Il vaut mieux assurer du travail aux indigènes dans leur propre pays que de les condamner à venir végéter chez nous, dans des conditions souvent inacceptables. Il est plus facile de créer sur place des zones de prospérité que d'améliorer au loin le sort d'exilés misérables.

Les industries destinées à faire face à des besoins stratégiques peuvent n'être pas rentables. Il est possible à l'Etat de les soutenir, sans prétendre tout planifier et tout diriger. L'exécution du plan Labonne ne devrait pas constituer un nouvel exemple de féodalité technocratique. Il doit demeurer à la mesure du climat et des mœurs locales, s'adapter aux conditions humaines du milieu, le servir et

non pas l'asservir, à la manière totalitaire.

Il existe, dans d'autres régions de l'Union française, de nombreuses ressources à exploiter au bénéfice d'une économie de sécurité, comme le fer de Guinée. Mais rien n'approche des réalisations que peut offrir l'Afrique du Nord pour notre défense immédiate et pour le développement futur de son économie.

Au problème de l'industrialisation se lie étroitement celui du développement de l'enseignement technique. La présence de notre ami Morice à la rue de Châteaudun et son expérience reconnue peuvent être utilisées pour préparer les solutions nécessaires. Un effort vigoureux doit être entrepris dans ce domaine essentiel pour notre économie d'outre-mer.

Il n'est rien d'aussi urgent que la formation de spécialistes et de cadres de maîtrise, en Afrique du Nord comme dans les autres pays de l'Union française. Si elle n'était pas assurée de disposer sur place de main-d'œuvre et de travailleurs qualifiés, l'industrialisation des pays d'outre-mer serait vouée à l'échec.

Une économie de sécurité Amélioration des conditions de vie des populations

Personne ne soutiendra que la France n'ait pas fait tout son devoir depuis la libération, comme avant guerre, pour ses teritoires d'outre-mer. A titre d'illustration, les crédits affectés à leur équipement constituent une lourde contribution pour un pays encore encombré de ruines. En quatre ans, 200 milliards d'autorisations de programme ont été accordés pour les seuls teritoires d'outre-mer, et la moitié ont été payés.

A la différence du plan Monnet, le plan d'outre-mer ne vise pas seulement à l'accroissement de l'appareil de production, mais également au développement des œuvres sociales. La réalisation du plan constitue aujourd'hui non seulement la meilleure justification de notre présence en Afrique, mais le grand sujet d'espoir de tous les pays de l'Union française. Nos impératifs de défense ne doivent pas entraver la réalisation continue du plan d'outre-mer. Ce serait une faute grave que de décevoir une opinion que nous avons gagnée à notre cause, en l'écartant de ceux qui nous sont hostiles.

Mais le plan comporte un mécanisme financier redoutable qui pèse lourdement sur les finances publiques et qu'il faut étroitement surveiller.

Nous devons reconnaître que nous avons trop laissé l'impression de donner sans contrepartie, et de donner sans compter. Nous n'avons pas accordé une place suffisante aux initiatives locales et à l'effort des territoires. Ceux-ci doivent prendre conscience, désormais, de la nécessité d'accroître leurs ressources et d'apporter leur propre contribution à leur développement.

Une lourde erreur a été commise en donnant la priorité aux seuls travaux d'infrastructure et en négligeant l'accroissement des moyens mis à la disposition des populations locales pour assurer leur existence.

Malgré tous les sacrifices consentis, nous n'avons pas encore rejoint la production d'avant guerre et nous avons ainsi privé nos territoires de ressources indispensables, pour faire face à des dépenses inusitées de fonctionnement et d'entretien, qui vont s'ajouter aux charges d'amortissement des emprunts contractés.

Devant l'impossibilité de contribuer à ce fardeau, les territoires d'outre-mer risquent de se retourner quelque jour prochain vers la métropole et d'en exiger des sacrifices nouveaux et inattendus.

Il convient donc de réviser au plus tôt la politique suivie par nos planistes et de contrôler avec soin l'utilisation des crédits. Il faut consacrer toutes les ressources possibles à l'accroissement de la production, seule source durable de revenus pour les pays de l'Union. Il faut retrancher des prévisions tout ce qui peut l'être dans l'ordre des dépenses somptuaires. Il est inadmissible qu'on puisse voir s'élever, dans nos grandes villes d'outre-mer, de magnifiques immeubles administratifs quand, à quelques centaines de mètres de distance, une population indigène vit misérablement dans ses paillotes en manquant du nécessaire.

Car, aux erreurs d'ordre économique s'en ajoutent d'autres d'ordre social et politique. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pas assez fait pour relever outre-mer la condition humaine. La vision planifiée d'une économie construite de toutes pièces par des bureaux et par des techniciens nous a entraînés vers des réalisations spectaculaires, à l'image du Nouveau Monde ou des régimes totalitaires.

Nous avons un peu oublié l'essentiel, qui est d'abord de nourrir nos populations. Aménager des chutes au cœur de l'Afrique, construire des hôpitaux gigantesques, des écoles modèles pour la joie des architectes et des entrepreneurs, c'est bien. Mais donner à manger est infiniment mieux.

L'Union française est à vocation agricole, elle dépend de la culture du sol. Or, ce sol, à l'exception de l'Afrique du Nord, non seulement nous ne l'avons pas amélioré au bénéfice des habitants, hors quelques cas heureux comme l'Office du Niger que préside avec tant d'efficacité notre ami Tony Révillon, mais nous le laissons lentement mourir sous les blessures du soleil et des pluies. Nous laissons dépérir la terre nourricière. Loin des villes, il est des régions entières promises à la sous-alimentation et à la misère latente.

Comme en France, où l'on a fait miroiter devant nos yeux les mirages des grands travaux de modernisation, qui nous acculent aujourd'hui à la surproduction de charbon, l'outre-mer a connu la fièvre des grands projets, et nous a fait négliger l'essentiel.

L'essentiel, c'est-à-dire, comme ce qui a fait peu à peu la prospérité française, la multiplicité des petits travaux qui retiennent le paysan sur sa terre, qui améliorent le sol, qui captent et distribuent l'eau. L'eau, le premier besoin de toute une partie de l'Afrique, qui règle les conditions de vie de millions d'indigènes; l'eau qui nous fait penser qu'il n'est pas de service plus nécessaire et plus urgent, en Afrique du Nord comme en Afrique noire, que le génie rural.

Ces petits travaux qui permettent également le stockage, la conservation et la commercialisation des récoltes. L'essentiel, dans ce patient et magnifique effort, c'est également l'ingéniosité et le dévouement de l'administrateur ou des techniciens locaux de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, animateurs des coopératives, fabricants de prospérité avec de trop maigres moyens et des budgets dérisoires.

C'est aussi, cela va de soi, la lutte sur place contre la maladie, la mortalité infantile et, dans les villes, la défense contre cet alcoolisme envahissant, déshonneur de notre présence.

Tout cela, le plan, sans l'ignorer, n'en a pas assez tenu compte. L'accent a été mis à bon droit sur l'hygiène et la lutte contre la maladie. « Faire du noir, a-t-on dit, voilà notre premier objectif. » La formule n'est pas seulement déplaisante, mais aussi illusoire, car encore faut-il le nourrir.

J'ai vu récemment, au Maroc, diverses expériences de modernisation du paysanat indigène. J'ai vu des triomphes de technique à l'échelle du Tennessee Valley. J'ai vu des démonstrations éclatantes de culture mécanisée sur des milliers d'hectares. Je n'ai pas été convaincu.

Mais j'ai vu cinq Français, attachés chacun à une fraction de tribu sans autres moyens que ceux d'un médiocre exploitant de France, servir de moniteurs aux indigènes. Je les ai vus faire passer ceux-ci, en quelques années, du stade du fellah le plus arriéré à celui de paysans de chez nous. Et j'ai vu avec émotion les notables les supplier devant moi de demeurer auprès d'eux, et leur offrir, pour les déterminer, des terres à leur convenance, afin qu'ils puissent s'installer et continuer leur œuvre.

J'ai été convaincu.

Une économie coordonnée

L'étrangeté de notre époque, où tout s'ordonne et s'explique si joliment en graphiques et en diagrammes, où la règle à calcul est reine et les faiseurs de plan sont rois, c'est son éclatant désordre. Jamais l'humanité, abrutie par deux mobilisations successives, à l'échelle mondiale, n'a été plus docile. Mais précisément parce qu'elle ne réagit plus et qu'elle laisse le champ libre à ses dirigeants, jamais bureaucratie et techniciens ne se sont affrontés avec autant de sérénité, dans la pleine inconscience de leur irresponsabilité.

L'impuissance du gouvernement à coordonner leurs travaux est égale à celle du Parlement à les contrôler. Que ce soit un défaut inhérent au régime démocratique, et que l'on retrouve plus aigu encore à Washington qu'à Paris, n'est ni une excuse, ni une consolation. Surtout en période de salut public.

Il convient de réagir vigoureusement contre ces méthodes qui ont établi la solide impopularité de ce qu'on appelle le dirigisme, et qui sont tout l'opposé de l'exercice de l'autorité de l'Etat.

Nous avons signalé l'absolu besoin, à la Présidence du Conseil, d'un organisme de coordination pour la défense de l'Union française. La même nécessité se fait sentir pour la coordination de son économie. Il est souvent

admis que les économies métropolitaines et d'outre-mer sont complémentaires. Pour une partie, c'est vrai, mais moins qu'on ne le croit. Le vin et les jus de fruits sont rivaux. Les agrumes, les bananes et les dattes concurrencent les fruts de France. Les riz, les maïs d'outre-mer affrontent nos céréales. Nos colzas, favorisés par la guerre, ont peine à lutter contre l'olive et l'arachide. Les sardiniers du Maroc sont en conflit avec ceux de notre côte atlantique.

Il faut, à tout instant, dénouer ces difficultés dont les conséquences peuvent être à tout moment néfastes. Un arbitrage est nécessaire. Il n'est même pas pratiqué entre des pays voisins de l'Union, comme le démontre le cas de l'Afrique du Nord. Or, la France, dans ces affaires, est à la fois juge et partie. Ce serait un coup mortel pour notre influence outre-mer de donner à croire aux peuples associés à notre fortune que la France décide toujours en fonction de ses propres intérêts.

C'est au chef du gouvernement, seul arbitre possible, qu'il appartient de décider. Ce ne peut être personne d'autre. Aucune délégation ne peut être donnée en de telles matières.

Coordonner et arbitrer sont de son seul ressort. Il y va du salut du régime et de l'Union française.

Pas plus que le recours au plan ne peut dispenser de l'intelligence politique, le recours aux services ne peut dispenser de l'exercice de l'autorité gouvernementale.

Il faut au Président du Conseil un organisme de préparation de ses décisions. Cet organisme n'a pas à se substituer aux administrations existantes et représentatives d'intérêts contradictoires. Il doit seulement recueillir le résultat de leurs travaux et donner, après étude complémentaire, s'il y a lieu, un avis motivé au chef du gouvernement. Ce dernier pourra ainsi, sans interférence avec les pouvoirs des ministères intéressés, constituer peu à peu, par la suite des décisions arrêtées, et par l'exposé des motifs qui les auront déterminés, les éléments d'une politique qui nous fait cruellement défaut.

L'heure est venue de la dégager, à l'occasion et au bénéfice de la solidarité de l'Union française, dans la mise en œuvre d'une défense commune. Il est plus facile, dans une atmosphère de péril, d'obtenir des concessions mutuelles et de revenir sur de mauvaises habitudes ou des erreurs passées.

Il ne faut plus laisser les décisions au hasard des influences ou des autorités. Le salut de la patrie commande au gouvernement, ici comme en tout, de décider et de se faire obéir.

L'ordre dans la maison

Les Etats associés L'Indochine

Notre premier devoir, dans la situation tragique où se trouve actuellement l'Indochine, est d'apporter aux peuples vietnamien, cambodgien et laotien l'assurance de notre profonde sympathie. Une guerre civile sans merci s'est installée au cœur de ces pays et a semé la misère et les ruines. Fidèles aux accords que nous avons passés, et qui font des trois peuples indochinois nos associés dans la grande famille de l'Union Française, nous sommes aujourd'hui à leurs côtés, et nous le demeurerons pour les préserver d'une tyrannie qui ne serait que la préface d'une sujétion étrangère.

L'Indochine n'est pas seulement le théâtre d'une révolution intérieure, elle est l'une des zones ouvertes de combat entre les nations libres et le monde totalitaire.

Nous pouvons mesurer aujourd'hui l'erreur que nous aurions commise en traitant avec Ho Chi Minh. En « tenant » héroïquement, au prix de sacrifices douloureux, nos soldats ont permis au peuple vietnamien de se ressaisir, à Bao-Daï d'installer son gouvernement, et aux trois Etats de constituer une armée nationale. Nous saluons tous ceux, français et vietnamiens, qui sont tombés dans cette lutte sévère. Sa signification profonde est maintenant comprise par le monde entier, comme en témoigne le revirement de l'opinion et du Gouvernement américains, dont l'aide précieuse nous est aujourd'hui assurée.

Au moment où se déroulent les conversations de Pau, il nous est difficile de paraître intervenir dans un débat que nous avons tout fait pour provoquer, et dont nous souhaitons

l'heureuse issue. La mise en application des accords du 8 mars marquera le terme d'un long effort d'intelligente collaboration pour la mise au point du nouveau statut des Etats associés de l'Union Française. Nous faisons pleine confiance au Président Albert Sarraut, dont la charge est si lourde, mais l'expérience si précieuse pour mener à bien cette négociation avec les délégués des trois Etats indochinois. Nous n'oublions pas que c'est à notre ami Bollaert que remonte la responsabilité des premiers accords intervenus, que le Président André Marie a proposés à l'Assemblée nationale, et que j'ai eu l'honneur de défendre devant elle. C'est notre politique, à la fois réaliste et humaine, qui a finalement prévalu.

Nous rendons également hommage à tous ceux qui ont eu à l'appliquer et à la défendre avec une si méritoire patience, civils et militaires. Le Haut-Commissaire Pignon et le général Carpentier savent que nous les soutenons dans leur tâche difficile.

Nous espérons que le statut nouveau, et que notre fraternité d'armes nous permettront de poursuivre ensemble, entre Français et Indochinois, une longue carrière dans une amitié et une compréhension mutuelles.

Tels sont nos souhaits en ces jours difficiles. Mais des leçons immédiates se dégagent de l'expérience indochinoise, qu'il faut ici souligner. La défense de l'Union Française pose, sur place, des problèmes non point théoriques, mais d'une redoutable actualité. A la lumière des événements, nous voyons comment doivent s'agencer les dispositifs de combat, quel doit être le rôle des bases et des services techniques, comment employer à la fois les armes modernes et mener la guerre de guérillas, assurer la liaison entre nos troupes et les armées de l'Union. Ce sont là des expériences précieuses pour la défense de l'Union Française. L'expérience acquise par nos officiers et nos états-majors ne doit pas être perdue, Paris doit savoir s'en inspirer dans ses décisions.

Nous ne pouvons pas perdre de vue que nos obligations, pour pressantes qu'elles soient sur le plan militaire, portent aussi sur le plan économique comme sur le plan politique.

La reconstruction des trois Etats associés sera une longue et lourde tâche. L'effort accompli par la France pendant plus d'un demi-siècle, pour moderniser l'Indochine et assurer des moyens décents d'existence à ses populations, est aujourd'hui compromis. Des projets de remise en état ont été préparés. En pleine guerre, l'effort de production n'a d'ailleurs jamais été arrêté. Remercions-en ces Français d'Indochine qui, depuis dix ans, ont témoigné de tant d'héroïsme sans céder jamais au découragement. La pacification des régions rizicoles se poursuit. Nous ne devons pas abandonner, malgré toutes nos difficultés, la tâche entreprise.

Sur le plan politique, que l'on sache bien que nous ferons honneur à nos engagements et que nous ferons confiance à nos partenaires. Qu'ils agissent de même avec nous. Les épreuves qu'ils subissent à nos côtés leur ont fait comprendre que notre bonne foi est entière et que nous n'avons d'autre désir que leur sécurité et leur prospérité. C'est dans cet esprit libéral et dans le respect de leur indépendance au sein de l'Union Française que nous entendons régler nos rapports avec les trois peuples d'Indochine.

Nous avons ici-même d'autres devoirs.

Il n'appartient qu'à nous que des mesures sévères soient prises pour mettre fin à des abus depuis longtemps signalés en matière administrative, et spécialement en matière de change. Ils nuisent à la réputation que nous devons conserver d'administrateurs intègres et désintéressés. Nous devons exiger que soient réduites au minimum les dépenses de tout ordre, civiles ou militaires, qui grèvent lourdement notre budget. Une gestion sévère s'impose, au moment où s'accroissent nos charges. La guerre d'Indochine, si lourde pour nos finances, ne doit être pour personne l'occasion de gains scandaleux.

Il faut enfin réagir énergiquement contre les insolentes campagnes menées contre la sale guerre par ceux qui s'en sont fait les complices. Il faut éclairer sur ce point comme sur tant d'autres une opinion bafouée. Il faut honorer et aider nos soldats, au retour de leur dure mission, et ne pas laisser à ceux qui font là-bas si vaillamment leur devoir, l'impression cruelle d'un abandon ou d'une défaillance de la mère patrie.

Les Etats protégés - La Tunisie

Il n'y a pas de problème tunisien ; il y a un problème français.

Que Bourguiba défende sa position et développe ses revendications est parfaitement normal. Nationaliste tunisien, il a cherché contre nous des appuis, pendant la guerre, à Rome, et depuis au Caire, avec un égal insuc-

cès. Mais que nous lui fassions nous-mêmes assez crédit pour l'identifier avec tous les Tunisiens est proprement inconcevable. Ne cherchons pas ailleurs que dans notre ignorance et dans nos faiblesses la raison de nos difficultés.

L'Afrique du Nord est la dernière chance de la France. Sans ces trois pays où nous avons multiplié les réalisations les plus variées et qui devraient demeurer pour nous un sujet d'orgueil et de confiance, nous aurions perdu notre rang de grande puissance.

Sans l'Afrique du Nord, nous ne pourrions maintenir longtemps nos positions d'équilibre au sein de l'Union européenne. Sans elle, nous perdrions le maître-atout de notre défense et de celle de l'Union Française.

L'Afrique du Nord forme un bloc, dont l'Algérie est la clef de voûte. Or, l'Algérie, ne l'oublions pas, fait partie de la Métropole. C'est pour assurer sa sécurité que nous sommes intervenus en Tunisie, puis au Maroc. Il s'agit pour nous d'une question de vie ou de mort, c'est assez dire pour des radicaux, fidèles à la tradition jacobine qui regardent tout abandon des positions vitales pour la Nation, comme un crime contre la Patrie.

Il faut qu'on sache bien, en Afrique comme au dehors, que nous n'abandonnerons rien de nos droits essentiels. Maintenant moins que jamais, quand l'incendie qui embrase déjà l'Asie menace le monde entier, et que l'impératif de la défense commune s'impose aux hommes responsables.

Nous demeurerons. Notre présence importe plus que le régime qui la définira. A discuter sans fin sur la nature de nos relatoins avec le Bey, sur la portée et sur les effets de la cosouveraineté, nous ne résoudrons rien, nous perdrons notre temps, et nous découragerons nos amis. Ce n'est pas là la question. Ce qui compte, c'est d'affirmer notre volonté de rester en Tunisie, et d'y poursuivre notre effort pour le bien commun.

C'est là qu'est le vrai problème : justifier notre présence, ici comme ailleurs, par les services rendus.

Du temps où le Président Daladier se rendait sur la ligne Mareth, les acclamations de la foule lui prouvaient qu'en pays musulman, comme ailleurs, tout acte de volonté, toute démonstration d'énergie fait recette.

A l'inverse, il n'est pas d'abandon qui paye. Bismarck a dit : « Nul n'est assez riche pour acheter ses adversaires avec des concessions. » Il n'est pas question de partir de Tunisie. Le Gouvernement doit le dire sans ambages, nous le disons ici pour lui au nom de ce pays.

Ceci bien entendu, nous ne demandons qu'à parler L'évolution que nous avons favorisée dès notre entrée dans la Régence, nous entendons la poursuivre honnêtement, de réforme en réforme, avec l'entrée graduelle en jeu des éléments tunisiens formés à nos méthodes, en respectant les traditions et les impératifs coraniques, afin d'assurer à la population tunisienne un bien-être accru.

Le protectorat est une création continue ; nous serons d'autant plus enclins à en hâter le rythme et à multiplier les réalisations que nous le ferons, sans aucune équivoque, sur la conscience à la fois de nos droits et de nos devoirs, et sur la permanence de notre présence.

Nous sommes en train de fournir la preuve de notre désir d'assurer cette évolution Nous faisons, dans le calme, confiance au ministre responsable et à son représentant.

Il est temps que l'agitation faite inconsidérément autour de l'affaire tunisienne s'apaise. Nos ennemis acharnés à nous diviser ont tout fait pour l'exaspérer. Soyons fermes et restons de sang-froid. Ne nous acharnons pas à rechercher, pour les Etats protégés, la meilleure des formules dans l'arsenal des traités ou des constitutions. C'est avec des réalités, c'est avec des hommes, que se créé chaque jour davantage l'Union Française.

Veillons à l'essentiel, à ce qui fut à l'origine le souci des Cambon et des Lyautey : la défense commune, une économie avantageuse aux deux parties : la sauvegarde des intérêts français.

Soyons forts, montrons-nous décidés. Les Tunisiens, comme ils l'ont été hier dans l'adversité, nous resteront fidèles.

Sinon, c'est nous qui aurons provoqué leur abandon.

Territoires d'outre-mer

Le temps est notre maître et nous tient par la main.

Nous pouvons, comme des enfants, le devancer sur la route du destin ou bien nous attarder et revenir en arrière : c'est toujours en vain. Nous sommes ramenés inexorablement à la réalité de nos devoirs, heureux si nous n'avons pas payé trop cher notre fantaisie.

Dans la charge d'administrer nos territoires d'outre-mer, nous avons

parfois musé en chemin, parfois marché d'un pas trop rapide, et chaque fois nous avons payé nos erreurs.

Au lendemain de la Libération, nous avons cru pouvoir faire, partout et en tout, novation. Nous avons renié le passé et battu notre coulpe, en invitant les autochtones à dresser contre nous d'imaginaires griefs. Ce faisant, nous avons oublié ce que nous leur devions d'abord : le respect d'eux-mêmes et de leurs traditions.

Tous nos grands administrateurs, et tout spécialement le dernier en date, Eboué, nous avaient avertis. On ne modifie pas à plaisir les mœurs et les institutions, on n'exporte pas gratuitement les idéologies. Le temps doit faire son œuvre et fait seul mûrir les réformes.

Jules Ferry le disait déjà : « Il faut quelque courage d'esprit pour reconnaître que des lois françaises ne se transplantent pas, qu'elles n'ont pas la vertu magique de franciser les rivages sur lesquels on les importe, que les milieux sociaux résistent et se défendent, et qu'il faut dans tous les pays que le présent compte avec l'avenir. »

Nous avons marqué trop de hâte à vouloir tout entreprendre jusqu'à établir dans ces pays à coutume séculaire notre justice à nous, qu'ils ne peuvent pas comprendre, et encore moins accepter.

Un déséquilibre dangereux est né de tant de bévues. Il fallait que l'Africain fût doté d'un solide bon sens pour n'y voir que ces « manières de blancs » sur lesquelles il est depuis longtemps blasé. Il a refusé en tout cas d'y voir ce qui a failli être la démission de la France.

Soyons-leur reconnaissants d'avoir témoigné à notre égard de plus de sagesse que nous-mêmes à leur endroit.

Essayons maintenant de tirer la leçon de nos fautes.

En premier lieu, donnons enfin à chacun ses responsabilités. La confusion des attributions entre le législatif et l'exécutif, entre les services métropolitains et locaux, entre l'administration et les assemblées, ne peut engendrer que malaise et désordre. Le chef responsable, c'est le ministre. Je suis certain de trouver ici l'accord de notre ami Mitterand. Soulagé désormais du double fardeau des départements d'outre-mer et de celui des Etats associés, il est à même de consacrer tout son temps à la conduite des affaires de son département. Son premier soin doit être de rétablir à tous les échelons les droits de l'exécutif et de ses représentants. Il est temps que l'on sache outre-mer qui commande, et qui en a le droit.

Dans l'ordre des urgences, il convient que soit mis en place sans délai un système de justice qui réponde vraiment au désir des Africains, qui soit à leur mesure, simple, efficace et rapide. Il convient de redonner aux chefs les pouvoirs qu'ils tiennent de la tradition.

Après avoir rejeté avec superbe le passé, et modernisé nos territoires à coups de décrets, il serait sage de faire le point et d'harmoniser la vieille et la nouvelle Afrique. Il faut laisser à cette génération, un peu stupéfaite de son destin, le temps de s'adapter aux mœurs que nous avons introduites et de les assimiler sans bouleverser l'ancienne structure sociale.

Il faut laisser aux assemblées locales le temps de faire leur éducation et d'apprendre leur métier ; leur permettre de digérer nos réformes et d'en faire bon usage. La nouvelle élite doit apprendre à distinguer l'intérêt général de l'intérêt privé, le plus long et le plus difficile des apprentissages, pour qui veut assurer et maintenir un régime de vraie démocratie. A titre démonstratif, il serait fort désirable que le mandat de conseiller général devint incompatible avec l'exercice d'une fonction rétribuée par les budgets locaux.

Il en faut revenir à la règle d'or de l'administrateur d'outre-mer : avoir le respect de ses administrés pour mériter le leur.

Ce n'est pas les respecter que de vouloir à tout prix les modeler à notre image, les faire penser à notre guise, les soumettre à nos institutions. Ce n'est pas les respecter que d'afficher à leur égard une prétendue supériorité. Il n'est pas outre-mer de pire ambassadeur de notre influence que certains blancs indignes d'une civilisation dont ils se réclament.

Ce n'est pas les respecter que d'avoir pour ambition d'en gonfler les effectifs de partis politiques en leur donnant un droit de vote dérisoire.

Soyons pour eux compréhensifs et tolérants. Ils le méritent par leur attachement dans les jours de malheur.

Il serait injuste de ne pas souligner, au surplus, que nos erreurs ont été rarement le fait de nos administrateurs locaux, dont le mérite est grand de n'avoir jamais perdu la foi dans leur magnifique mission. Signalons également qu'aux pires moments

de dérèglement, les Africains nous ont maintenu leur confiance, que les Assemblées locales ont manifesté pour leurs débuts beaucoup de bon sens et de compétence.

L'heure est venue de reprendre le temps par la main sans le devancer et sans retour en arrière.

Ajuster, adapter, corriger, redresser, mettre au point, en ouvriers diligents et honnêtes, pour pouvoir repartir du bon pied, voilà la tâche, assurément modeste, de ces temps difficiles. C'est moins glorieux sans doute que d'inscrire son nom dans l'histoire au dernier paragraphe d'une constitution. C'est, quoi qu'on puisse penser, un placement meilleur pour l'avenir de l'Union Française.

Réforme des institutions

Il est difficile, pour un homme responsable, à qui il a été donné de peser les risques que comportait le défaut d'adaptation de nos institutions aux problèmes posés par les événements, de garder le silence sur celui de la représentation d'outre-mer.

L'Assemblée nationale, le Conseil de la République, l'Assemblée de l'Union Française, le Conseil Economique, s'occupent, à des titres divers, des problèmes de l'Union. L'expérience a montré que cet ensemble de pouvoirs représentatifs, législatifs ou consultatifs, à des degrés divers, ne constitue pas un instrument efficace.

Le besoin d'une réforme se fait manifestement sentir. Malheureusement, il est difficile de trouver une base d'accord, chaque assemblée réclamant pour elle des pouvoirs accrus plutôt que d'envisager d'éventuels remaniements.

Disons, pour commencer, que l'Assemblée de l'Union Française a fait un travail très utile, que ses représentants radicaux, derrière Albert Sarraut, Laurent-Eynac et nos amis Michard Pelissier, Perrier, sans oublier les autres, y ont apporté une collaboration unanimement appréciée, qu'elle peut, à bon droit, se plaindre que ses recommandations n'aient pas été suivies toujours d'effet, malgré tout le soin qu'elle a apporté à leur discussion et à leur présentation.

La thèse de ceux qui pensent que c'est dans l'Assemblée de l'Union Française qu'il convient de voir la véritable représentation de tout ce qui n'est pas métropolitain, peut parfaitement se défendre.

Encore faudrait-il remettre de l'ordre dans la constitution de l'Assemblée de Versailles. Il est bien difficile d'admettre, si l'on accroît éventuellement ses responsabilités, qu'elle puisse être composée d'autres membres que d'élus du suffrage universel.

Cette observation met spécialement en cause le choix des représentants métropolitains, fondé sur le régime des partis, que l'opinion n'envisage pas avec faveur.

Une autre question se pose : celle du maintien dans l'Assemblée de représentants des Etats associés. N'est-ce pas plutôt au Haut Conseil qu'est désormais leur place ?

La représentation des Français dans tous les pays d'outre-mer associés, protégés ou territoires, est également à l'ordre du jour. Les revendications de nos amis marocains à ce sujet sont connues, et je dois le dire, à mon avis, fondées. Comment les rejeter, alors que le Conseil de la République a introduit dans son sein des représentants des Français des pays étrangers ? Il y a dans cette situation un illogisme et une injustice qui ne peuvent pas durer.

A l'inverse, beaucoup se demandent s'il ne conviendrait pas de faire de l'Assemblée nationale la représentation uniquement de la métropole et des départements d'Algérie et d'outre-mer. Le souvenir est resté dans bien des mémoires de votes des plus graves pour l'avenir de notre pays, acquis par l'arbitrage d'un petit nombre de députés africains, qui ne pouvaient connaître et décider honnêtement par eux-mêmes, et qui n'ont été, en fait, que les instruments dociles de leur parti du moment.

C'est précisément pour éviter que les partis politiques ne se livrent, sur nos territoires d'outre-mer, à cette chasse à l'électeur qui les déconsidère devant l'opinion et que nous avons condamnée, qu'il conviendrait de réviser la situation actuelle.

Que dire du Conseil de la République, sinon que les mêmes problèmes s'y posent sans être mieux résolus ? Certains pensent que son rôle serait précisément de servir de liaison entre la représentation métropolitaine et la représentation des pays d'outre-mer. Son mode d'élection favoriserait effectivement un examen plus attentif et plus approfondi des problèmes généraux de l'Union française.

Le Conseil économique est bien trop absorbé par les débats économiques et sociaux qui intéressent la métropole pour porter, malgré l'effort tenace des représentants qualifiés d'outre-mer,

l'attention qu'ils méritent aux problèmes de l'Union, et pour faire la synthèse nécessaire d'intérêts parfois opposés.

Toutes ces questions assaillent notre esprit au moment où se fait plus que jamais sentir le besoin d'institutions raisonnables et fortes.

Il en est de même, à un moindre degré, en ce qui concerne l'exécutif. Quatre ministres se partagent la responsabilité des pays d'outre-mer : l'Intérieur a sous son contrôle l'Algérie et les départements issus des vieilles colonies ; les Affaires étrangères portent la responsabilité des Etats protégés. Un nouveau ministère a été spécialement créé pour les Etats associés), et la rue Oudinot règne sur les territoires d'outre-mer d'administration directe.

Cette diversité était nécessaire pour sortir d'une confusion qui eût constitué un bien plus grand mal. Mais les coordinations nécessaires, l'unité politique, le souci d'un avenir commun, l'examen des besoins de toutes sortes, en fonction des impératifs de sécurité, tout cela ne peut être, en l'état des choses, que le fait de commissions administratives plus ou moins responsables, où les services commandent et où l'autorité de l'Etat s'effrite.

Le Président du Conseil est, dira-t-on, l'arbitre. L'est-il vraiment ? Ce n'est pas assez, au surplus, d'arbitrer. Il détient l'autorité suprême et il doit l'exercer. C'est pourquoi j'ai demandé, au cours de ce rapport, tant pour la défense nationale que pour l'économie, qu'il fût mis en état de prendre ses responsabilités grâce à des organismes appropriés d'information et de liaison.

Il a fallu des années pour créer, à la Présidence du Conseil, un secrétariat général dont l'efficacité n'est plus à démontrer. L'Union française mérite un effort analogue, qui peut aisément s'harmoniser avec le secrétariat général existant.

Reste le Haut Conseil et l'autorité personnelle du Président de la République, Président de l'Union française.

Félicitons-nous de la sagesse témoignée à ce haut échelon de nos institutions. Ici, du moins, on a laissé au temps et à l'expérience le soin d'apporter d'utiles indications.

Il ne saurait être dans mes intentions de résoudre à la légère d'aussi graves problèmes. Mais il était de mon devoir de les poser devant un parti qui a, plus que tout autre, le souci de la continuité des institutions et le sens de l'autorité de l'Etat.

LE PARTI RADICAL devant ses responsabilités

Au terme de cette esquisse trop rapide des problèmes immédiats que pose la sauvegarde de l'Union française, il me reste à essayer de dégager la position de notre parti.

Nous avons, comme les autres formations politiques, notre part de responsabilité dans les événements passés. Nous avons, comme les autres, nourri des illusions, et nous n'avons pas échappé aux effets du narcotique qui nous a été si perfidement administré au lendemain de la libération par ceux dont le dessein était de profiter de notre torpeur pour nous mieux enchaîner.

Du moins avons-nous rapidement réagi. Dès 1946, le président Herriot lançait son cri d'alarme et nous rappelait, dans l'euphorie générale, que notre rôle était de prévoir et non pas d'attendre. J'ai souligné l'attitude courageuse du parti dans l'affaire d'Indochine; nous n'avons cédé ni devant les promesses, ni devant les menaces. Nous avons défendu les droits et endossé les obligations de la France dans toute l'Union française. Nous pouvons affirmer que, chez nous, le sens de la nation ne s'est pas amoindri.

Nous voici devant de nouveaux sacrifices. Nous avons une pleine conscience de l'enjeu de la bataille qui se livre aussi bien au dehors qu'au dedans de nos frontières. Nous connaissons l'adversaire et ses méthodes. Nous ferons notre devoir.

Tout a été tenté pour diviser les Français. Nous avons répondu par le partage des responsabilités au gouvernement, par l'oubli volontaire de nos préférences pour assurer le maintien de nos libertés.

Tout a été fait pour ruiner notre prestige dans l'Union française et

dresser contre nous des populations fidèles par la tentation d'un nationalisme au besoin inventé, par l'exploitation du racisme, de la guerre de classes et de tout ce qui pouvait, par la haine et l'envie, dresser l'homme contre l'homme. Du sang a été volontairement .. cyniquement répandu. Après des échecs répétés, l'attitude a changé. A la lutte ouverte fait place l'investissement sournois de nos positions de défense. Nous ne sommes pas dupes.

Nous saurons répondre à l'adversaire. Il n'aura pas toujours liberté d'injurier, de tromper, de corrompre; il n'aura pas toujours l'avantage de la position revendiquée par Louis Veuillot, de réclamer la liberté au nom de nos principes et de nous la refuser au nom des siens.

Nous avons dans la mémoire l'enseignement des premiers républicains; nous avons pleine conscience des impérieuses nécessités du salut public; nous savons qu'on ne compose pas avec les ennemis de la patrie. Notre décision est prise : nous serons à la pointe de l'action qui s'impose au gouvernement que dirige un de nos amis contre ceux qui veulent asservir la France et ruiner l'Union française.

Ne nous laissons pas obséder par la gravité du péril. Ce serait servir nos ennemis, dont la tactique est de décourager et d'énerver l'opinion. « Nous sommes les plus forts », affirment-ils. Nous avons connu la même propagande étrangère il n'y a pas si longtemps; nous savons où elle a conduit ceux qui s'y sont laissés prendre.

Il est temps de débarrasser le pays de cette corruption et de le renseigner sur les véritables desseins de ceux qui le trompent.

Ne faisons pas le jeu de l'adversaire en surestimant ses moyens. Si fort qu'il soit, il est dangereux de jouer du sentiment national chez les autres sans mesurer les possibilités de révolte qu'il recèle dans sa propre maison.

Travaillons dans le calme mais sans délai à assurer la défense de l'Union française. Il n'est pas de meilleur remède contre la peur du danger que de l'affronter résolument. L'action est le meilleur désintoxiquant contre l'attente maladive de la catastrophe.

Surtout reprenons confiance en nous.

Au lendemain de la libération, nous avons dissimulé, derrière les appels à la grandeur, une manière de complexe d'infériorité qui n'a pas échappé au dehors. Nul n'a été dupe de nos revendications qui dissimulaient mal la sensation brûlante des blessures reçues. Les gens forts ne sont pas susceptibles.

La vitalité magnifique de la France a opéré un premier miracle : celui du retour à une économie normale, malgré toutes les pertes subies. Quand il a vu s'apaiser nos querelles, reconstruire nos villes ruinées, s'assainir nos finances, l'étranger, lui, nous a fait confiance.

Nous en étions au même point pour l'Union française. Il est étrange que nous ayons continué à douter de nous-mêmes, alors que les Nations Unies reconnaissaient de façon éclatante les bienfaits de notre gestion au Cameroun confié à notre tutelle.

Ce complexe d'infériorité a contribué à aggraver nos difficultés. On nous aurait connus plus décidés, plus sûrs de nous, que nul n'aurait, à l'avance, discuté d'un héritage sur lequel certains ont cru pouvoir compter. Pour ne parler que des dangers qui ont pesé sur l'Union française, les avons-nous toujours jugés à leur valeur ? Nous avons vu s'évanouir la menace de la Ligue arabe. A la lumière des événements du Pacifique, les préjugés anticolonialistes des Etats-Unis ont fait place à une compréhension plus exacte de nos positions. Nous avons commencé à substituer aux rivalités locales entre puissances des accords de défense commune. A l'intérieur de l'Union, les menées de nos adversaires n'ont pas tenu devant une fermeté retrouvée. C'est nous qui, par nos faiblesses, nous étions faits leurs complices.

A la force morale ajoutons au plus tôt la force matérielle. Ni le mot ni la chose ne peuvent nous choquer, nous, radicaux, qui n'entendons faire d'autre usage de la force que de poursuivre, avec plus de sécurité, notre œuvre civilisatrice.

C'est seulement quand on est fort qu'on peut être libéral. Une autorité discutée peut moins oser qu'un pouvoir incontesté. Les réformes sont faciles quand l'ordre est assuré. C'est parce que nous sommes passionnément attachés à la personne humaine que nous sommes respectueux de ses droits et uniquement soucieux d'améliorer son sort qu'il nous faut être forts pour mener à bien notre mission.

Puisque le péril extérieur risque de tout détruire, nous avons pour pre-

mier et urgent devoir d'assurer avec la nôtre la défense de ceux dont nous nous sommes institués les tuteurs.

Voilà la réponse du Parti Radical aux inquiets et aux faibles, à ceux qui n'auraient pas compris la leçon du 38° parallèle.

Et si de nouveaux sacrifices nous étaient imposés, nous saurions nous souvenir des paroles de Clemenceau :

« Plaignez quiconque, n'ayant pas cherché au-delà de lui-même, n'a connu que les cendres d'une vie d'égoïsme vraiment consumée. »

MOTION

Le parti radical, réuni en son congrès, affirme sa fidélité aux résolutions des congrès antérieurs en matière d'Union française et,

Considérant que l'agression de Corée, condamnée par les Nations Unies, a démontré que les aspirations nationalistes ne suffisaient pas à défendre l'indépendance des peuples contre l'impérialisme communiste et que la notion d'interdépendance des peuples est désormais la condition de leur indépendance,

Demande que l'Union française soit comprise tout entière dans le dispositif de défense commune des nations libres contre l'impérialisme des Etats totalitaires.

Considérant qu'il est du devoir de la France, de concert avec eux, d'assurer l'intégrité et la défense de tous les pays d'Union française contre toute menace extérieure,

S'élève contre toute activité qui tendrait à séparer politiquement et économiquement des territoires d'outre-mer de la métropole,

Demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures énergiques de défense contre toute atteinte à leur sécurité,

Affirme que la défense nationale ne comporte pas seulement, comme le prévoit la Constitution, la mise en commun des moyens de défense politiques, économiques et militaires, mais qu'elle exige une volonté commune et une direction unique,

Souhaite l'organisation d'une force armée de l'Union française à base de volontariat dotée d'un armement adapté, susceptible, par sa mobilité, d'être engagé sans délai sur tous les théâtres d'opérations,

Estime que l'Afrique du Nord doit être aménagée dès à présent comme le bastion de défense de l'Union,

Considérant qu'une politique de sécurité implique la mobilisation de toutes les ressources de l'Union française.

Met l'accent sur la nécessité d'améliorer au plus vite les moyens de communications et, en particulier, le réseau routier des pays d'outre-mer,

Demande au gouvernement de ne jamais négliger les besoins des populations des pays d'outre-mer et parce qu'elle correspond à leurs intérêts chaque fois qu'elle est rentable, de poursuivre l'industrialisation et de la hâter partout où elle peut apporter à l'Union française une garantie supplémentaire de sécurité et spécialement en Afrique du Nord,

Attire son attention sur la nécessité de poursuivre l'effort d'investissement entrepris et insiste pour qu'une large part en soit consacrée à l'amélioration des conditions de vie des populations locales,

Demande que soit créée, à l'échelon de la présidence du Conseil, une coordination effective entre les économies métropolitaine et d'outre-mer.

Considérant que la diversité des situations des peuples de l'Union française au point de vue démographique. économique et social, exige une politique d'adaptation constante de la part des pouvoirs publics en vue de leur évolution et les circonstances commandant la révision générale de notre politique vis-à-vis des pays d'outre-mer dans le sens d'une cohésion accrue,

Se félicite des négociations engagées à Pau en vue de l'application des accords du 8 mars et adresse ses respectueux souhaits au président Sarraut,

Affirme sa sympathie pour les peuples de l'Indochine dans leur lutte commune pour la sauvegarde de leur indépendance dans l'Union française et adresse à tous les éléments de l'Union qui combattent côte à côte son salut affectueux et le témoignage de sa profonde gratitude.

Considérant qu'en Tunisie il importe essentiellement de ne laisser aucun doute sur la permanence de notre présence,

Fait confiance au gouvernement et au résident général à Tunis pour procéder aux réformes en cours dans un esprit de fraternelle amitié et dans l'intérêt solidaire des Français et des Tunisiens indissolublement unis.

Considérant qu'il convient, dans nos territoires d'outre-mer, de restaurer le crédit de l'exécutif tout en respectant les institutions locales,

Demande que le système introduit par la réforme judiciaire soit amodié afin d'assurer le bénéfice d'une distribution rapide et efficace de la justice française.

Considérant qu'il convient d'apporter des retouches aux institutions constitutionnelles intéressant l'Union française et, fidèle aux principes du double collège en matière électorale d'outre-mer,

Demande que soit mise immédiatement à l'étude la réforme des institutions en vue de mettre fin à la confusion des pouvoirs et de restaurer l'autorité de l'Etat.

Considérant que le parti radical n'a jamais cessé de regarder comme une de ses vocations privilégiées de mener une action persévérante en faveur d'une évolution des peuples d'outre-mer, compte tenu de leurs traditions, de leurs besoins et de leurs aspirations,

Revendique, comme il l'a fait, en ses précédents congrès, la responsabilité de la conduite des affaires de l'Union française.

A cette motion est ajouté le considérant suivant, présenté par le sénateur Lodéon :

« Considérant que dans les nouveaux départements d'outre-mer les problèmes administratifs, financiers, économiques, fiscaux, sociaux attendent encore une équitable solution,

« Demande au parti de se pencher sur les demandes des populations foncièrement françaises de ces nouveaux départements, pour un règlement rapide de ces diférentes questions. »

(Adoptée à l'unanimité)

Société Nationale des
Entreprises de Presse
IMPRIMERIE
CHATEAUDUN
59-61, rue La Fayette
Paris-IXe

Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste
Président : Edouard HERRIOT
Siège Social : 1, place de Valois - Paris (1er)

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

★

POLITIQUE EXTERIEURE

★

Coll 8° 468 (1950-8)

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONGRÈS
(DEAUVILLE, septembre 1950)

par

Paul BASTID
Député de la Seine, Ancien Ministre

Coll. 8°
1950
468 8

Paul BASTID

64.287

LA gravité de la situation internationale est la seule raison qui m'a déterminé à accepter, une fois de plus, ce rapport de politique étrangère. Je l'ai fait à diverses reprises dans le passé, mais jamais dans des circonstances aussi troublées et aussi troublantes. L'accélération des événements est telle que je n'ai pu vous présenter aucun document imprimé qui eût risqué d'être dépassé par les faits. Vous m'en excuserez, mais, dans un Congrès politique, on ne travaille pas pour les archives. C'est l'actualité fuyante qu'il convient de saisir au vol; c'est vis-à-vis d'elle qu'il faut déterminer et mesurer ses réactions.

L'atmosphère générale est sombre. Il importe de ne se dissimuler aucun des dangers qui menacent la paix, ou ce qu'il en reste. Mais le pire serait de s'abandonner à je ne sais quelle panique. Le parti radical a donné, dans sa longue histoire, trop de preuves de sang-froid et de lucidité pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point.

Les événements de Corée ont ébranlé le monde et provoqué un peu partout les esprits au pessimisme. Il y a quelques semaines, à l'Assemblée de Strasbourg, j'ai été ému d'entendre certaines prédictions catastrophiques, comme si les tanks russes avaient déjà pris leur élan pour déferler jusqu'à Brest. Ce spectre a été plusieurs fois évoqué dans les discours publics et dans les conversations privées c'était pis encore. Non seulement des délégués étrangers de marque considéraient la guerre comme inévitable, l'échéance en restant pour eux la seule inconnue, mais quelqu'un est allé devant moi jusqu'à dire que la seule chance de ne pas la perdre était de la voir éclater tout de suite.

Je ne partage pas un tel état d'esprit et j'imagine qu'il n'est pas davantage le vôtre. A l'épouser, le monde occidental risquerait de glisser à la guerre préventive, ce qui serait à la fois un crime et une folie. Nous n'avons pas fait la guerre préventive contre Hitler. Aucun Français ne l'a alors réclamée. Je me souviens même d'avoir entendu Franklin Bouillon, qui passait à l'époque pour le plus nationaliste de nos compatriotes, en repousser l'idée avec une farouche énergie. La guerre préventive était pourtant, à cette époque, techniquement concevable. Il est clair qu'aujourd'hui elle serait non seulement odieuse, mais ridicule dans l'état présent de nos moyens militaires; et je suis convaincu que, même chez nos alliés plus puissants, aucune autorité politiquement responsable n'y songe. Je n'en veux pour preuve que la position catégorique prise à cet égard par le président Truman, qui n'a pas hésité à désavouer péremptoirement certaines affirmations imprudentes émises par des esprits légers.

Mais si la volonté pacifique des gouvernements démocratiques ne fait aucun doute, si elle n'est contestée que par la propagande communiste, il n'en est pas moins vrai que la paix peut être rompue soit par la volonté de l'adversaire, soit à titre d'accident éclatant dans une situation diplomatique confuse et troublée.

Mesdames et messieurs, les prétentions du communisme russe à l'hégémonie universelle sont connues. Il y a, à cet égard, dans les livres saints du léninisme et du stalinisme trop de textes irréfutables pour nous permettre la moindre illusion. Les déclarations qu'on nous fait de temps à autre sur la coexistence possible du régime capitaliste et du régime communiste n'ont qu'une valeur de circonstance et d'opportunité. Elles signifient simplement qu'on ne croit pas l'heure venue de déclencher la révolution mondiale.

Cependant, si les Russes avaient voulu envahir l'Europe occidentale, ils auraient pu depuis longtemps le faire, puisqu'ils n'ignorent pas plus que nous qu'aucune résistance valable ne saurait, jusqu'à nouvel ordre, être opposée à cette tentative. Ils ont donc estimé jusqu'ici que tel n'était pas leur intérêt. L'estimeront-ils toujours? C'est la question qu'avec angoisse chacun se pose.

De toute manière, je ne crois pas qu'il faille s'hypnotiser sur l'idée d'une guerre au sens classique du mot. Les méthodes du dictateur soviétique ne sont ni celles de Guillaume II, ni celles de Hitler; et en préparant notre défense selon les précédents des deux conflits mondiaux, nous nous exposerions à de graves mécomptes. La conflagration, si elle éclatait, revêtirait dans tous les pays l'aspect d'une guerre civile; et partout c'est contre la cinquième colonne beaucoup plus que contre des troupes étrangères qu'il faudrait agir. Cette stratégie n'en serait d'ailleurs que plus atroce.

Mais si la Russie ne pousse pas, pour l'instant, ses pions jusque chez nous, au moins d'une manière voyante, il doit y avoir à sa prudence quelques raisons. Est-ce parce que la supériorité momentanée des Américains dans le domaine des armements atomiques la tient en respect ? Est-ce parce qu'elle veut liquider d'abord la situation des puissances occidentales en Asie ? L'une et l'autre hypothèses sont plausibles et elles peuvent d'ailleurs se conjuguer. Toujours est-il que le danger ne semble pas immédiat. Il demeure, en tout état de cause, redoutable à terme.

Je ne parle pas ici du peuple russe avec lequel nous n'avons aucune querelle, dont nous avons tous admiré le courage dans les deux guerres qu'il a faites à nos côtés. Mais la tentation restera toujours forte pour une équipe dirigeante soustraite à tout contrôle de provoquer une guerre par personne interposée, même si on déclare officiellement et abondamment vouloir éviter tout conflit. Lorsque l'écheveau international est suffisamment embrouillé, une conflagration générale peut naître sans que ceux qui la désirent et qui y poussent prennent des responsabilités ostensibles. Il y a des surprises — divines ou diaboliques — dont on profite sans en avoir l'air et sans le dire, à telle enseigne que d'autres passent même, aux yeux d'une partie de l'opinion, pour les avoir déclenchées.

A cet égard, le précédent de Corée ne laisse pas d'être troublant, car il pourrait être une expérience qu'on se réserverait d'étendre et de généraliser. Il y a eu une agression certaine, caractérisée, de la Corée du Nord contre la Corée du Sud, et cette agression a mis en jeu, sinon des troupes, du moins des armements russes. Mais les Soviets se déclarent officiellement étrangers à cette affaire. Ils soulignent, de plus, qu'elle est d'ordre intérieur et que nul n'est qualifié pour intervenir. Ils vont plus loin : ils affirment que ces méchants Américains qui, au nom de la sécurité collective conduisent les effectifs des Nations Unies, sont les véritables et les seuls auteurs du conflit. Ils le font croire à leur peuple, qui n'entend pas d'autre son de cloche. Ils le font croire à toutes les cinquièmes colonnes qu'ils entretiennent au dehors, voire à un certain nombre d'égarés de bonne foi.

L'opération de Corée apparaît ainsi doublement rentable du point de vue communiste. D'une part, elle sème l'équivoque sur ses propres origines. D'autre part, sans que la Russie ait à s'exposer officiellement, elle fait apparaître l'insuffisance de la préparation américaine, jetant par là le doute dans l'esprit des démocraties qui se croyaient défendues. Ceci est du reste la vérité d'hier plus que celle d'aujourd'hui, puisque les dernières nouvelles qui nous parviennent nous apportent comme une bouffée d'espérance.

Cette opération ne pourrait-elle être renouvelée ailleurs, sur un échelle plus vaste, en Allemagne par exemple, au risque de déterminer cette fois une conflagration universelle? On nous dirait encore que, s'il plaît aux deux tronçons de l'Allemagne de se réunir sous la bannière communiste, nous n'avons aucun droit de nous y opposer, qu'en le faisant nous prendrions figure de fauteurs de guerre, et ainsi de

suite, jusqu à ce que le régime soviétique, à la faveur du désarroi général des esprits, s'installe par la force sur la terre entière.

Il faut donc regarder le péril en face et nous maintenir en état d'alerte, ce qui implique à la fois un réarmement matériel et un réarmement moral. Je n'insisterai pas ici sur l'urgence du premier, auquel le président Herriot et l'ensemble du parti ont déjà donné une adhésion éclatante. Mais je soulignerai la nécessité du second. Réarmer moralement, cela ne veut pas dire seulement prendre conscience de la menace et tendre sa volonté pour y faire échec, cela signifie au même titre une prudence de toutes les minutes qui se garde d'ajouter au trouble universel par des manifestations intempestives et de tomber, sous prétexte de faire face à l'adversaire, dans les pièges que son machiavélisme peut nous tendre.

Nous ne ferons reculer toute volonté éventuelle d'agression que par le spectacle d'une force calme, en pleine solidarité avec nos alliées naturelles. les démocraties sœurs de la nôtre. Pour défendre la paix, il ne suffit même pas d'être courageux, il faut encore être adroit.

L'Extrême-Orient

Dans ce bref exposé je voudrais laisser de côté tous les problèmes secondaires. Je ne ferai pas le classique tour d'horizon. L'attention se concentre, à l'heure actuelle, sur deux points du globe : l'Extrême-Orient, où la guerre sévit déjà, l'Europe et la communauté atlantique où elle pourrait éclater demain. Les autres questions internationales, si importantes et si difficiles qu'elles puissent être, passent, par la force des choses, au second plan.

L'enfièvrement de l'Asie

L'éveil général de l'Asie au sentiment de l'indépendance est l'un des grands faits qui dominent la période actuelle. Ses masses innombrables, ébranlées par une minorité intellectuelle restreinte que la culture occidentale a formée, sont partout en révolte contre la tutelle de la race blanche et aspirent confusément, mais parfois véhémentement, à s'en affranchir. Ce nationalisme instinctif mériterait la sympathie et le respect s'il ne revêtait pas, dans beaucoup de cas, une forme explosive et s'il ne se traduisait jamais par des haines de race. Malheureusement, il n'épargne aux Européens aucune injustice et aucune violence, et il confond trop souvent les bienfaits de l'éducation avec la tyrannie oppressive. Sans vouloir méconnaître les excès sporadiques de la politique coloniale, on ne saurait sous-estimer l'immense apport que les Occidentaux ont fait à l'Asie, dans le domaine matériel comme dans le domaine moral. Mais tout cela est tenu pour lettre morte par des peuples qui considèrent toute intervention de l'étranger dans leurs affaires comme une intolérable usurpation.

Au cours des voyages que j'ai eu l'occasion de faire à travers le Pacifique et l'Asie, j'ai été frappé et alarmé par ce soulèvement universel contre ceux qu'on appelle les anciens maîtres. Les efforts des puissances dites coloniales pour transformer le régime de leur occupation et élever progressivement les populations dont elles avaient pris la charge au self government, ont été, la plupart du temps, bafoués et vilipendés. C'est tout de suite, sans conditions et sans réserves, mais non d'ailleurs sans voies de fait, que l'on réclame l'expulsion des blancs. Le feu couve partout où il n'a pas éclaté. Les foyers n'en sont que trop connus, qu'il s'agisse de l'Indochine, de la Malaisie ou de l'Indonésie.

Mais ce qui est particulièrement redoutable, c'est que cette Asie enfiévrée, où grouille un prolétariat misérable, fournit à la propagande soviétique son champ d'expérience le plus fructueux. Comment des foules déshéritées et ignorantes ne subiraient-elles pas le grossier mirage du communisme, alors surtout que les Russes s'ingénient à exciter, à exaspérer chez elles le sentiment national ?

C'est ainsi que nationalisme et communisme se conjuguent et s'interpénètrent. Et il y a certes beaucoup d'illusion dans la politique américaine, qui s'imagine que le premier est l'antidote du second et qu'il suffit de créer des Etats indépendants pour endiguer la marée soviétique.

Le manque de cohésion des Occidentaux

Face à cette irrésistible poussée, les Ocidentaux, il faut bien le dire, ont manqué de cohésion. Ils se sont souvent, au cours des cinq dernières années, contrecarrés les uns les autres, sous l'empire de jalousies mesquines, comme si l'on était encore à la fin du siècle dernier où les ambitions de con-

quête s'opposaient, alors qu'il ne s'agit aujourd'hui que de sauver en commun ce qui peut l'être et d'échapper à une éviction générale et sanglante. Les manifestations de solidarité entre Européens en Asie ont été trop tardives et trop partielles pour être efficaces. Quant à l'Amérique, ses erreurs ne se comptent pas. Son anticolonialisme spectaculaire, hérité de l'histoire, mais d'une histoire dont les données n'ont rien de comparable à la situation de l'Extrême-Orient, a alimenté bien des campagnes délétères contre la race blanche, à laquelle elle-même appartient, et elle a commencé à en subir les contrecoups. Au demeurant, les incertitudes et les contradictions de sa politique en Chine lui ont attiré la double méfiance des vainqueurs et des vaincus et les conquêtes de Mao Tsé Toung ont paru réalisées contre elle. Je me trouvais à Hong Kong au moment où les communistes entraient à Canton et j'ai mesuré en la circonstance l'incalculable perte de prestige qui en résultait pour tout l'Occident.

L'Indochine

En Indochine, où nous soutenons depuis quatre ans un effort surhumain pour une cause qui n'est pas seulement la nôtre, nous avons été longtemps méconnus par nos amis eux-mêmes et les concours désormais promis sont longs à arriver. Pourtant nous ne pouvons pas plus partir que rester seuls. Notre départ, à supposer qu'il fût matériellement possible, signifierait une démission honteuse vis-à-vis de nous-mêmes et vis-à-vis des Vietnamiens qui nous ont fait confiance. Mais, même en escomptant la formation plus ou moins rapide d'une armée autochtone, nous ne saurions davantage nous installer dans le statu quo au prix de sacrifices indéfinis.

L'affaire de Corée et la sécurité collective

Donc partout des impasses et partout des chausse-trapes. C'est dans cette fermentation malsaine de toute l'Asie qu'a éclaté l'affaire de Corée. Cette fois, les puissances démocratiques ont été secouées jusque dans leurs entrailles et une solidarité spontanée, immédiate, a joué entre elles. C'est le bon côté d'un conflit qui en a eu et qui en a encore tant de mauvais. On a fait front contre le péril reconnu commun. On n'a pas capitulé devant l'agression. On n'a pas composé avec elle. Dans l'ordre moral, quel progrès depuis les abdications successives de la Société des Nations face au Japon, face à Mussolini, face à Hitler ! *La sécurité collective est entrée enfin en application.* Le parti radical tiendra, sans aucun doute, à saluer cette victoire du droit sur la force, comme l'a fait déjà l'Assemblée européenne de Strasbourg et comme vient de le faire, chose plus remarquable encore, la Conférence interparlementaire de Dublin, où tous les continents se trouvaient abondamment représentés.

Mais il ne faut pas se griser de mots. La décision salutaire et légitime, légitime plus peut-être que littéralement légale, des Nations Unies accentue encore la division du monde en deux blocs et risque de faire éclater la grande institution internationale. Elle n'élimine point par elle-même les chances de guerre; elle cimente seulement le bloc des amis de la paix. D'autre part, les peuples la jugeront comme ils jugent toute chose, d'après les résultats obtenus. Un échec risquerait d'être mortel.

Nous avons tous éprouvé une grande angoisse devant les revers initiaux des Américains. Chacun s'est demandé s'il existait une défense collective efficace et si nous n'étions pas voués en commun aussi bien que séparément à la submersion totalitaire. L'opinion américaine s'est émue autant que la nôtre. La leçon des faits n'aura sans doute pas été inutile. Il est apparu que les démocraties, une fois de plus, n'étaient pas prêtes. Aux Etats-Unis, en Angleterre, en France et ailleurs, on en tire déjà les conséquences.

De toute manière, l'expédition de Corée semble devoir être longue. L'essentiel est que le feu ne se propage pas. La politique du président Truman est, à l'évidence, de tout faire pour éviter d'étendre et d'envenimer le conflit. Ni à la Russie, ni à la Chine, il n'a voulu fournir aucun prétexte à intervention. L'action est poursuivie comme si les Coréens seuls étaient en cause; et aux diatribes quotidiennes des Soviets, on ne répond à Lake Success, que l'indispensable.

Un moment, il est vrai, on a pu craindre que Formose fût impliquée dans le conflit. Les déclarations ou les démarches du général Mac Arthur ont pu être exploitées. Mais le président Truman, conformément au sentiment de tous ses alliés, a fait prévaloir la

prudence. Dans les démocraties, ce sont les hommes d'Etat et non les militaires qui commandent.

Il est actuellement malaisé de prévoir l'évolution ultérieure de l'affaire coréenne. Les troupes des Nations Unies ne semblent certes plus devoir être rejetées à la mer. Combien de temps leur faudra-t-il pour remonter jusqu'au 38° parallèle ? Iront-elles plus loin ? Le sort de la Corée sera-t-il fixé par voie de négociations ? Qui pourrait le dire ? Mais ce qui est certain c'est que les démocraties n'entendent pas préjuger la politique intérieure de ce pays. Elles ont voulu réprimer une agression qui aurait pu se répéter ailleurs si on l'avait laissée impunie. C'est le seul point sur lequel elles se soient solidarisées avec la Corée du Sud qui en était victime. Le régime futur de la Corée, quel qu'il soit, ne saurait être établi par la force. Il appartiendra aux Coréens eux-mêmes d'en décider librement et pacifiquement.

L'EUROPE ET LA COMMUNAUTÉ ATLANTIQUE

Les nations occidentales se sont senties menacées par les événements de Corée. Elles ont cru y voir une sorte de tentative préliminaire à un ébranlement général. Elles se sont même demandé si elles ne se trouvaient pas en présence d'un plan machiavélique consistant à laisser s'engager le plus possible de leurs forces en Asie pour se retourner ensuite contre leurs propres territoires. Si les Etats-Unis en particulier se trouvaient impliqués dans un conflit avec l'immense Chine, qu'adviendrait-il de l'Occident ?

Urgence d'une organisation défensive

L'urgence d'une organisation défensive a éclaté à tous les yeux. Sur le plan national, des mesures ont été prises ou vont l'être ici et là, qu'il s'agisse d'une augmentation de la durée du service ou d'un effort financier nouveau. Mais une coordination s'impose et de ce qui a déjà été réalisé et surtout de ce qui devra l'être.

Il y a sans doute le Pacte atlantique pour la prévoir. L'Amérique a mis à la disposition des Etats participants et de la France en particulier des crédits et du matériel. Des comités interétatiques foisonnent, avec un grand luxe de réunions et de plans. Mais le public n'a pas l'impression que ces organismes proliférants aient été jusqu'ici très efficaces. On attend encore un programme concret dont l'exécution visible commence. On nous dit que les Etats-Unis seraient favorables à la création d'une armée de l'Atlantique comprenant des unités américaines stationnées en Europe, et nous saluons volontiers leur récente décision de renforcer leurs effectifs sur notre continent. Mais l'application d'un tel projet requerra un temps assez long. En attendant, les armées proprement nationales sont d'une insuffisance notoire, et ce n'est pas l'existence, d'ailleurs indispensable, d'un commandement unique qui remédiera à leur infériorité.

Il est nécessaire, en tout cas, que les charges soient équitablement réparties et que, dans les plans stratégiques, on envisage la protection de tous les territoires métropolitains, que, sous prétexte d'organiser la défense au-delà des mers, on n'abandonne pas des populations entières aux horreurs de l'invasion et de la servitude.

Le problème de la défense à l'Assemblée de Strasbourg

Sur le plan strictement européen, le problème de la défense a été posé à Strasbourg avec netteté, mais on ne saurait dire qu'il y ait été résolu. Divers orateurs ont fait valoir que l'Europe unie, l'Europe, même mutilée du statut, représentait en hommes une force au moins égale à celle de l'Union soviétique et en richesses économiques une puissance infiniment supérieure.

M. Winston Churchill a réclamé la création immédiate d'une armée européenne en acceptant qu'elle soit placée sous la direction d'un ministre européen de la Défense, comme les Français l'avaient demandé. Ce serait, en réalité, le seul moyen d'utiliser les forces allemandes en les encadrant lorsqu'on pourra les armer, c'est-à-dire après les autres, car de trop douloureuses expériences nous ont appris à

redouter la résurrection outre-Rhin d'une armée nationale. Vis-à-vis de l'Allemagne occidentale, en effet, la prudence s'impose. Non que je veuille mettre en doute la bonne foi de ses dirigeants officiels, mais ce territoire est une cuve où fermentent encore bien des passions troubles que le gouvernement a souvent de la peine à dominer. Soit dit en passant, je suis un peu inquiet de voir le statut d'occupation s'en aller lambeau par lambeau, sans que les Allemands, d'ailleurs, nous en aient la moindre gratitude; car ce statut, même assoupli comme il pouvait et comme il devait l'être, représentait une garantie de stabilité et de paix. N'oublions pas qu'il y a, outre-Rhin, trop de gens qui, pour relever la puissance germanique, misent sur les deux tableaux à la fois, sur le soviétique comme sur l'occidental. Nous avons entendu à Strasbourg des discours de socialistes allemands qui, à cet égard, dans leur ambiguïté, étaient pour nous parfaitement clairs. Le contrôle des Alliés sur la politique allemande ne saurait être biffé d'un trait de plume.

Il convient, au demeurant, d'éviter les illusions sur la manifestation spectaculaire de Strasbourg. Bien qu'elle ait rallié une énorme majorité, les Scandinaves et les travaillistes britanniques sont demeuré plus que réticents. La création d'une armée européenne est liée, qu'on le veuille ou non, à celle d'une organisation politique supra-nationale. Or, à l'heure actuelle, les Français et les Italiens sont à peu près les seuls à en vouloir. Au surplus, Strasbourg n'émet que des vœux et il est douteux que les gouvernements réalisent celui-là.

La construction de l'Europe

D'une manière générale, la seconde session de l'Assemblée européenne a été décevante, bien qu'elle se soit déroulée dans une atmosphère parfaitement cordiale. C'est que l'opposition demeure et s'affirme entre ceux qui acceptent des abandons de souveraineté et ceux qui invinciblement y répugnent. Beaucoup de délégués ne conçoivent Strasbourg que comme un lieu de rencontre, comme un forum où l'on échange des vues sans se lier à faire passer dans la pratique aucun projet décisif. Le gouvernement anglais se comporte comme si le Conseil de l'Europe n'entrainait aucune novation dans les méthodes de la diplomatie traditionnelle. Ses représentants à Strasbourg n'ont même pas caché que telle était leur position. Certes, on a répété aux partisans d'une action plus directe et plus immédiate qu'il pouvaient contracter des liens plus étroits à l'intérieur d'une Europe déjà limitée; on les a même engagés à faire l'expérience en leur promettant encouragements et sympathie. Mais lorsqu'on va au faire et au prendre, la Grande-Bretagne demeurant défaillante, il n'y a plus grand monde pour s'unir, car ceux-là mêmes qui étaient enclins à se fédérer hésitent à se séparer d'elle. Tel est au fond notre cas. Nous appréhendons de rester seuls avec les Allemands et les Italiens, qui ne sont d'ailleurs même pas unanimes. Quant aux petits Etats et en particulier au Benelux, un tel *aparte* les effraie, si bien que la grande manifestation prévue en faveur d'un pacte fédéral restreint a dû être, en fin de compte, décommandée.

La vérité est que la construction européenne progresse lentement et qu'on n'aperçoit pas encore le moment où l'Europe, comme telle, pourra jouer, dans la vie internationale, un rôle décisif. Je ne veux pas dire par là qu'il faille renoncer à la tâche entreprise. Rien de ce qui peut servir la concorde entre les démocraties n'est inutile. Nous nous sommes engagés à Strasbourg à défendre devant nos parlements nationaux les motions votées par l'Assemblée à la majorité des deux tiers. Ainsi peut s'amorcer un mouvement de législation parallèle qui est peut-être la méthode la plus sûre, étant donné les réticences de certains gouvernements. Mais cette procédure est fort lente et il serait téméraire d'en escompter beaucoup dans l'immédiat. Quant à la réforme, c'est-à-dire au resserrement du statut, elle dépend surtout de la bonne volonté des gouvernements et, dans la conjoncture actuelle, il ne faut pas placer en elle trop d'espoir.

En attendant, nous avons voté avec quelques amendements un projet de convention qui nous était présenté par le Comité des ministres sur la garantie des Droits de l'Homme. Mais ce n'est pas là ce qui passionne les peuples, ils ne sont pas frappés de défaillances éventuelles des justices nationales ; ce qu'ils demandent, c'est l'organisation sur un plan concret et pratique d'une communauté véritable, économique aussi bien que militaire.

C'est en dehors, notons-le, du Conseil de Strasbourg qu'a été prise, sur le plan européen, l'initiative la plus heureuse, sous la forme du plan Schuman. Notre ministre des Affaires étrangères, conscient des difficultés auxquelles se heurtait la création de l'Europe, a imaginé de les tourner en organisant d'abord l'union de deux industries-clés, celles du charbon et de l'acier. Il y a vu un moyen de préparer les esprits à des fusions plus larges, un moyen aussi de rendre impossible toute nouvelle guerre franco-allemande. Le gouvernement, dans le sein duquel le Parti Radical était représenté, a été unanime à recommander le projet. Pour ma part, je n'hésite pas plus à l'approuver que mon ami Gaillard. Mais la réalisation de ce plan se heurte aux mêmes obstacles que les autres, car le noyau en est une autorité supranationale investie, sous contrôle d'ailleurs, de larges pouvoirs de décision; et les fanatiques de la souveraineté ont immédiatement regimbé.

A Strasbourg, où M. Schuman est venu exposer son projet, il a été accueilli avec beaucoup de sympathie verbale, mais ausssi avec des réserves de fond assez sérieuses. Quoi qu'il en soit, les négociations se poursuivent entre les pays qui ont accepté de participer, et parmi lesquels nous regrettons une fois de plus de ne pas voir la Grande-Bretagne, demeurée encore au balcon pour suivre l'épreuve. L'ardente faveur des Etats-Unis supplée dans une certaine mesure à son abstention provisoire. Je suis convaincu qu'il faut soutenir avec énergie une initiative constructive qui fait honneur à la France.

Les pays de l'Europe occidentale ne doivent pas se borner à resserrer leurs liens, ils doivent tenir les fenêtres ouvertes et s'efforcer de maintenir les relations économiques avec l'Est. Cette attitude leur est matériellement nécessaire et elle peut contribuer aussi à préserver la paix. La Commission économique des Nations Unies, un des rares organes internationaux dans lesquels les pays soviétiques soient encore représentés, a envoyé en Russie son secrétaire général, M. Myrdal, en vue de rencuer des échanges entre les deux tronçons de l'Europe; nous ne pouvons qu'applaudir à cette tentative. La bonne volonté de la France est certainement entière, mais la collaboration économique elle-même se heurte à de graves difficultés politiques, et nous n'avons pas toujours trouvé, de l'autre côté, une bonne volonté égale à la nôtre.

L'Europe occidentale a aussi le souci légitime que ce commerce ne porte que sur des articles d'usage exclusivement pacifique. Quoi qu'il en soit, des conversations multilaltérales ont été envisagées en vue de négocier dans le cadre offert par les Nations Unies des accords englobant l'Europe entière. Quelle que soit la procédure, nous souhaitons ardemment qu'on aboutisse à un résultat.

CONCLUSION

Mesdames, messieurs, je voudrais conclure. Le grand mal de l'heure, ce ne sont pas les difficultés d'ajustement entre les deux communautés idéologiques qui se partagent le monde, la démocratique et la totalitaire; aucune de ces difficultés n'est insoluble. Le mal, c'est la psychose de guerre qui semble s'emparer à nouveau de l'humanité. C'est la méfiance réciproque, inégalement justifiée, mais également intense, qui anime les deux blocs en présence; chacun d'eux tendant à se comporter comme s'il tenait un conflit pour inévitable. D'où la course aux armements, dans laquelle nous sommes d'ailleurs fort en retard; d'où l'inquiétude universelle des hommes. Chacun aspire à la paix, mais peu de gens y croient, ce qui n'est pas un moyen de la préserver ou plutôt de la rétablir ; et il y a aussi des revendications en faveur de la paix qui sonnent comme des appels à la guerre. Lorsqu'elle n'est pas dans les cœurs et dans les esprits, la paix ne saurait se rencontrer dans des formules tumultueuses de meeting, dans des slogans accusateurs dont la pointe n'est que trop visible.

Une certaine propagande que vous connaisez bien se pare de l'idée de paix pour combattre avec violence la politique des Etats démocratiques, représentés par elle comme des fauteurs de guerre. Son allure haineuse devrait suffire à mettre en garde les foules, mais elle use quelquefois d'arguments simplistes propres à tromper les esprits faibles. Elle a entrepris de persuader aux masses que l'existence de la bombe atomique était le plus grand obstacle à la paix, que les puissances occidentales, Etats-Unis en tête, en étaient seules responsables. De là à dire que ces puissances complotent d'utiliser spontanément l'arme atomique, et de détrure ainsi des populations entières, il n'y a qu'un pas, et on le franchit aisément. Tout s'arrangerait donc si les bombes existantes étaient immédiatement détruites.

La thèse des démocraties c'est que la guerre elle-même, et non pas seulement telle ou telle de ses formes, devrait être mise hors la loi. Pour un désarmement général simultané et contrôlé, d'accord, tout de suite et de grand cœur. Mais, dans l'état actuel des choses, la destruction des bombes atomiques ne serait qu'un désarmement unilatéral : en bénéficierait seul le camp qui ne les possède pas encore en quantité suffisante et dont la supériorité reste écrasante en ce qui concerne les autres armes.

La bombe atomique a la valeur d'une menace contre un agresseur éventuel qui se verrait exposé à des représailles foudroyantes. Quant à penser que ceux qui la détiennent s'en serviraient pour attaquer les autres, c'est leur faire une évidente injure. Les Américains ne l'ont même pas employée pour résister à l'agression coréenne ,estimant sans doute que cette affaire, malgré son indéniable gravité, ne présentait par un caractère assez décisif pour justifier une réplique aussi atroce. Nous espérons fermement qu'ils n'auront jamais à s'en servir, mais qui sait si l'existence de cette arme ne contrebalance pas la disproportion écrasante qui existe entre les forces des deux camps affrontés ?

Bien entendu, ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas éternellement. Un jour arrivera peut-être où la Russie, dans ce domaine, rejoindra l'Amérique. Cela revient à dire que la paix court à terme plus de risques qu'au comptant; cela signifie surtout qu'il faut utiliser au mieux le délai qui nous est imparti. Non seulement les démocraties doivent intensifier leur armement dans les autres domaines, mais aussi, sans se décourager, jusqu'à l'extrême limite des possibilités politiques, elles doivent s'efforcer de négocier avec l'adversaire virtuel un compromis susceptible d'éviter à la race humaine un cataclysme apocalyptique.

En bref, messieurs, et ce sera mon dernier mot, il faut à la fois se préparer à la défense et se tenir toujours prêt à converser. La négociation est le but, probablement lointain, peut-être même aléatoire. L'union dans la force n'est que le moyen, mais un moyen indispensable, car les expériences ont montré que les dictateurs ne respectent jamais ceux qui s'abandonnent, ils ne composent pas avce eux, ils ne traitent pas avec eux; ils se contentent de profiter de leur faiblesse et de leurs divisions pour les conquérir et les asservir.

MOTION

Le Parti radical et radical-socialiste

Alarmé des graves menaces qui planent sur la paix générale, mais résolu à ne pas céder au découragement et à poursuivre son action en faveur de la concorde internationale dans la justice et dans le respect de tous les Etats,

Approuve sans réserve les Nations Unies d'avoir, pour la première fois, réalisé la sécurité collective face à l'agression survenue en Corée et salue leurs troupes qui combattent courageusement pour la cause du droit,

Affirme son étroite solidarité avec toutes les puissances démocratiques qui cherchent à faire prévaloir l'esprit de conciliation sur les abus de la force,

Proclame la nécessité qu'elles organisent sans aucun retard une défense commune efficace pour parer à toute éventualité et à toute surprise,

Convaincu qu'un effort constructif de collaboration économique et politique ne s'impose pas moins entre elles que des projets militaires concertés,

Se prononce sans hésitation pour le plan Schuman, dans lequel il voit une première étape de l'Union européenne,

Souhaite ardemment que les institutions de Strasbourg se consolident et se renforcent, ce qui ne saurait d'ailleurs exclure le développement des échéances avec l'Europe orientale soumise à la dictature totalitaire.

Mais, sans repousser l'idée que des relations normales puissent un jour s'établir entre l'ouest et l'est, enregistre l'échec de toutes les tentatives du monde libre pour faire cesser la guerre froide.

Compte, dans les circonstances présentes, sur l'énergie, le civisme et le sang-froid du peuple français pour résister avec une volonté inébranlable à toute entreprise extérieure éventuelle, aussi bien qu'aux efforts de désagrégation nationale déjà réalisés par la cinquième colonne.

Affirme solennellement sa fidélité à l'esprit de paix, mais dénonce les propagandes qui, sous le couvert mensonger de la paix, ne font appel qu'à la haine et à la violence.

(Adoptée à l'unanimité).

Société Nationale des
Entreprises de Presse
IMPRIMERIE
CHATEAUDUN
59-61, rue La Fayette
Paris-IXe

-9-
Coll. 8°
468
-1950-

Républicain Radical et Radical-Socialiste

Président : Edouard HERRIOT

Siège social : 1, place de Valois, Paris (1er)

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

★

DÉCLARATION DU PARTI ET MOTIONS

★

Coll. 8° 468 (1950-9)

CONGRÈS DE DEAUVILLE

(Septembre 1950)

Marcel RIBERA

Membre
de la Commission Exécutive

qui a rédigé et lu

LA DÉCLARATION DU PARTI

DÉCLARATIONS DU PARTI

1950, un demi-siècle de vie française. Un demi-siècle de vie radicale.

La réunion de notre Congrès est déterminante. Rien ne peut se faire sans vous et le texte de la déclaration du parti que vous m'avez chargé de préparer doit être un document qui représente, non seulement le reflet de vos travaux, mais en vérité l'image de la France d'aujourd'hui.

A travers sa longue course, le Parti Radical présente une permanence qui explique sa durée, qui justifie son combat.

Cette permanence, c'est son culte de la raison humaine. Le postulat de sa doctrine, c'est le respect de l'individu.

Ce grand principe se suffit à lui-même. Il est en nous. Il est notre charte ; il est la justification de nos attitudes et de nos actions.

1950, la France, comme toutes les autres démocraties, est en guerre. Elle se bat en Indochine, elle se bat sous le drapeau des Nations Unies en Corée.

Son juste combat partout est le même. L'adversaire est commun. Le problème aujourd'hui n'est plus de maintenir la paix, il est de limiter, puis d'arrêter la guerre.

Certes, jamais le mot de Valéry sur les civilisations mortelles n'a contenu tant de résonances. Mais si la rapide succession des événements, si la complexité et l'enchevêtrement des problèmes paraissent propres à décourager la pensée, les hommes de bonne volonté que nous sommes veulent croire que tout peut encore être sauvé.

Et cependant la tâche apparaît rude à accomplir. Il faut reconstruire, il faut recréer la prospérité économique, il faut assainir la situation financière et stabiliser la monnaie, il faut promouvoir le juste et nécessaire progrès social, mais il faut en même temps refaire une défense nationale, forger les armes défensives, assurer la défense de la France et l'Union Française.

Nous sommes à l'heure du choix difficile, à la recherche de l'équilibre idéal entre le poids des avantages qu'il faut obtenir et celui des sacrifices qui doivent être consentis.

Défense nationale et position de la France dans le monde

Le Parti Radical qui a toujours et, surtout, par la grande voix du Président Herriot, poursuivi son action en faveur de la concorde internationale, ne serait point fidèle à sa tradition, s'il ne mettait au premier plan de ses préoccupations, à la fois, la défense de la Paix et celle de la Patrie.

La défense de la France, dans le monde moderne, ne peut se concevoir que dans le cadre de l'organisation internationale.

Nous approuvons sans réserves les Nations Unies qui, pour la première fois, ont réalisé effective-

ment la sécurité collective face à l'agression survenue en Corée, et nous saluons avec émotion les troupes qui combattent pour la cause du droit.

Mais à travers les leçons tirées de ces événements, le Parti Radical proclame l'urgente nécessité d'organiser sans retard une défense efficace.

Il est évident que l'Occident entier se trouve en un péril extrême et que seul un effort total permettra le salut.

La France et l'Europe ne peuvent plus se reposer exclusivement sur la crainte que la bombe atomique est censée inspirer, pas plus que sur la force trop lointaine des U.S.A.

Il faut qu'en conjonction avec les Nations Unies, elle puisse se défendre elle-même. Il n'est pas d'autres chances pour elle de sauver la Paix et sa liberté.

La France ne peut envisager le drame de l'occupation, puis d'une libération. Le prix de la victoire aurait détruit ce qui doit être sauvé.

Nous ne devons plus nous demander : que faut-il consacrer au budget militaire sans freiner le rebler le train de notre existence? Nous devons dire : quelles sont les dépenses indispensables pour forger le bouclier de l'Europe et nous adapter à cette nécessité.

Ce sont là les conditions du salut. Ce n'est que face à un Occident armé et résolu que le jeu normal des relations internationales pourra être préféré à l'aventure.

La France et l'Union Française

Tous les pays d'Outre-Mer ont apporté une attention passionnée à notre Congrès. Devant la montée des périls, après bien des déceptions, les illusions se dissipent.

Le Parti Radical rassure et apparaît à nouveau comme celui qui sait allier le maintien de l'autorité nécessaire à la sécurité et à la garantie de l'évolution.

Le Parti Radical estime qu'il est du devoir français d'assurer l'intégrité et la défense de tous les pays de l'Union Française qui doit être comprise tout entière dans le dispositif de défense des Nations Unies.

Il condamne toute action qui tendrait à séparer politiquement et économiquement les territoires d'Outre-Mer de la Métropole.

La politique de sécurité que nous concevons implique, non seulement la mobilisation de toutes les ressources de l'Union Française, mais encore l'affirmation d'une direction unique dans le sens d'une cohésion accrue.

Le Parti Radical se félicite des négociations engagées à Pau, en vue de l'application des accords avec l'Indochine, et adresse au Président A. Sarraut l'expression de toute sa confiance.

Le Parti Radical, fidèle au principe du double collège en matière électorale, souhaite que soit mise à l'étude la revision des institutions constitutionnelles intéressant l'Union Française, afin que disparaisse la confusion des pouvoirs, et que soit restaurée l'autorité de l'Etat.

Il affirme qu'il importe essentiellement, en Tunisie comme ailleurs, que ne soit laissé aucun doute sur la permanence nécessaire de notre présence.

La Renaissance économique et la politique financière

Elles font partie intégrante de l'œuvre de défense nationale.

Le Parti Radical, fidèle à sa politique traditionnelle, met au premier plan de ses préoccupations la défense de la monnaie et la recherche de l'équilibre budgétaire, politique heureusement reprise par René Mayer et le gouvernement Queuille.

Il estime que doit être poursuivie l'œuvre d'assainissement et de mise en ordre de la gestion des Services Publics.

Il préconise une réforme de la politique du Crédit qui, en permettant le libre développement de l'activité économique, entraînera par une augmentation de la production, non seulement une amélioration des salaires, mais encore un élargissement du revenu national.

Conscient des lourdes charges qui pèsent sur les classes moyennes, il réclame en leur faveur une amodiation de la fiscalité.

Il rend hommage à l'immense effort de la paysannerie française qui a permis à la terre de notre pays d'accroître sa fécondité.

Il considère qu'une politique d'expansion agricole, de rénovation et de progrès est indispensable au relèvement de la France.

Dénonçant l'écart grandissant qui sépare les prix agricoles des prix industriels, il demande au Gouvernement et au Parlement de réaliser une politique d'échanges favorable à l'exportation de nos produits.

Le redressement moral contre la désagrégation nationale

C'est là l'exposé d'une grande œuvre. De sa réussite peut ressusciter la grandeur française, mais il ne servirait à rien de la poursuivre si l'âme de la Nation restait faible et divisée.

La cinquième colonne, dans sa volonté d'abattre la civilisation occidentale, poursuit ses efforts de désagrégation nationale. Le Parti Radical a confiance dans le civisme et le sang-froid du peuple français.

Mais il estime qu'une action impitoyable doit être entreprise dans ce domaine. Il est des campagnes de presse ou parfois même de radio, il est des propagandes politiques ou des actions publiques qui ne sauraient être plus longtemps tolérées. Elles constituent des infractions au code pénal français frappant la trahison et l'intelligence avec l'ennemi.

Il est intolérable d'imaginer que certaines administrations, que divers secteurs de l'activité française intéressant la Défense nationale puissent être noyautés par des agents de l'étranger.

Le Parti Radical félicite aujourd'hui le Président Queuille, ministre de l'Intérieur, de sa sage, énergique et clairvoyante fermeté, et demande que soit poursuivie l'œuvre d'épuration nécessaire.

C'est la liberté qui doit être défendue. Il ne saurait y avoir aucune faiblesse, ni aucune tolérance pour ses adversaires.

Le progrès social nécessaire

Mais l'amour de la Patrie puise sa source dans la satisfaction qu'elle apporte au désir de mieux-être de l'individu social. C'est son progrès, sa justice, son harmonie et sa liberté qui justifient le plus heureusement la défense d'une démocratie.

L'Etat moderne doit donner à la condition humaine, non seulement l'espoir, mais encore la réalité du mieux-devenir. Trop de misères voient encore trop de privilèges et d'abus.

Politique du logement ouvrier et paysan, réforme de la sécurité sociale, maintien de la hiérarchie des salaires qui doit consacrer la hiérarchie des valeurs et des œuvres, promotion ouvrière et réforme de l'entreprise sont les points essentiels du programme radical.

Il faut aussi donner à la jeunesse de France l'espérance de l'avenir.

S'il convient, pour la formation des nouvelles élites, de réorganiser l'enseignement dans le maintien des lois laïques qui assurent le respect de la liberté de conscience de chacun, il faut aussi lui donner le goût de l'espace, des larges horizons de nos terres lointaines.

Réforme de la Constitution et réforme électorale conditions du redressement

Le Parti Radical, si souvent appelé en syndic de faillite, a dressé en ce Congrès un bilan et affirmé ses solutions.

Les tâches que nous nous sommes fixées supposent un impératif catégorique pour leur réalisation : la revision de la constitution et la réforme de la loi électorale.

La situation présente impose une prompte consultation populaire. Il faut permettre aux Français de s'unir et de désigner une majorité de représentants décidés à sauver la démocratie en France et notre civilisation dans le monde.

Si notre préférence demeure le vote uninominal majoritaire d'arrondissement, nous estimons, en accord avec nos décisions antérieures, qu'à défaut de cette formule le scrutin doit être majoritaire et comporter deux tours.

La proportionnelle a paralysé l'individu dans le parlementaire. Le peuple ne sera souverain que s'il peut librement choisir ses représentants.

L'élu ne sera libéré que s'il n'a à répondre que de sa conscience devant ses seuls électeurs.

Le gouvernement ne sera stable et fort que s'il dispose d'une majorité homogène. Cette majorité ne peut se construire qu'à travers un scrutin qui donne à l'élection le sens d'un choix et non pas, comme la loi proportionnelle, un dosage contradictoire et négatif.

Quelle que soit la gravité des événements, quelles que soient les difficultés que peut amener sur le plan intérieur français le drame actuel de Corée, nous sommes de ceux qui ne désespérons pas de l'avenir de la paix.

Nous voulons croire que la leçon actuelle sera comprise à la fois des peuples pacifiques, parfois demeurés inattentifs ou négligents, et aussi des ennemis de la liberté humaine qui connaîtront bientôt ce que les démocraties sous les armes représentent : le rempart de la liberté.

Les pessimistes, les neutralistes inavoués disaient ces jours-ci : « La France se couche. »

Dans ce Congrès le parti radical adit d'un seul cœur à la Nation unie et réconciliée : « Debout ! »

POLITIQUE GÉNÉRALE

LE Parti Radical-Socialiste, conscient de la gravité de conjoncture extérieure, met au premier plan de ses préoccupations l'organisation de l'Europe et la formation d'une armée internationale, garante du maintien de la paix.

Il considère que les intérêts matériels et moraux de la France, comme son devoir à l'égard des Nations Unies, lui commandent d'accepter les responsabilités et les sacrifices qu'exigent les dangers d'une agression d'où qu'elle vienne.

Mais le Congrès estime que, dans le désordre des esprits, la perte du sens national et le refus d'obéissance d'une partie des citoyens rendraient vain tout effort si, parallèlement, la lutte contre la trahison et l'esprit de démission n'est pas poursuivie sans pitié.

Il demande à ses élus de veiller à ce que soient prises sans délai les mesures indispensables au grand rassemblement des Français nationaux.

Ces mesures, si elles consistent dans la répression des délits ou des crimes contre la Patrie, sont aussi la lutte contre les égoïsmes, la peur, la désertion, et contre la misère.

S'il ne convient pas que l'Etat fixe les salaires, il lui appartient de conseiller les mesures qui, par l'augmentation de la productivité, favorisent l'augmentation des salaires.

L'épuration des administrations publiques, la reconstitution des grands corps de l'Etat, la mise en ordre et une saine gestion des services publics, la refonte de la fiscalité sont des mesures de défense nationale, au même titre que la défense de la monnaie, l'amélioration de la condition ouvrière et paysanne, le fonctionnement d'une économie libérale et la réorganisation de l'enseignement, dans le maintien des lois laïques qui assurent le respect de la liberté de conscience de chacun.

Si cette vaste réforme, rendue indispensable par les désordres qu'ont créés la guerre et, après la libération, la collaboration des communistes au gouvernement, doit être poursuivie sans relâche, elle ne peut se faire que dans l'adhésion du peuple qui, en démocratie, demeure souverain.

Le Parti Radical demande, dans les plus brefs délais, une large consultation populaire qui, après la réforme de la Constitution et de la loi électorale, permette à tous les bons Français de s'unir et de désigner une majorité de représentants décidés à sauver la démocratie en France et notre civilisation dans le monde.

Si les préférences radicales demeurent favorables au rétablissement du vote uninominal d'arrondissement, le Parti confirme expressément ses déclarations antérieures, donne mandat à ses élus, à défaut de cette formule, de voter une loi majoritaire comportant deux tours de scrutin.

Le Parti Radical-Socialiste adresse aux pays de l'Union française son salut fraternel et les convie, dans le même état d'esprit de défense d'une civilisation que la France a largement exportée, à s'unir aux forces nationales de la métropole pour faire prévaloir sa doctrine. Il salue les soldats des Nations Unies qui se battent sur le sol de Corée et nos combattants d'Indochine qui, depuis trois années, luttent contre le même ennemi pour le même idéal.

POLITIQUE EXTERIEURE

Le Parti radical et radical-socialiste

Alarmé des graves menaces qui planent sur la paix générale, mais résolu à ne pas céder au découragement et à poursuivre son action en faveur de la concorde internationale dans la justice et dans le respect de tous les Etats,

Approuve sans réserve les Nations Unies d'avoir, pour la première fois, réalisé la sécurité collective face à l'agression survenue en Corée et salue leurs troupes qui combattent courageusement pour la cause du droit,

Affirme son étroite solidarité avec toutes les puissances démocratiques qui cherchent à faire prévaloir l'esprit de conciliation sur les abus de la force,

Proclame la nécessité qu'elles organisent sans aucun retard une défense commune efficace pour parer à toute éventualité et à toute surprise,

Convaincu qu'un effort constructif de collaboration économique et politique ne s'impose pas moins entre elles que des projets militaires concertés,

Se prononce sans hésitation pour le plan Schuman, dans lequel il voit une première étape de l'Union européenne,

Souhaite ardemment que les institutions de Strasbourg se consolident et se renforcent, ce qui ne saurait d'ailleurs exclure le développement des échéances avec l'Europe orientale soumise à la dictature totalitaire.

Mais, sans repousser l'idée que des relations normales puissent un jour s'établir entre l'ouest et l'est, enregistre l'échec de toutes les tentatives du monde libre pour faire cesser la guerre froide.

Compte, dans les circonstances présentes, sur l'énergie, le civisme et le sang-froid du peuple français pour résister avec une volonté inébranlable à toute entreprise extérieure éventuelle, aussi bien qu'aux efforts de désagrégation nationale déjà réalisés par la cinquième colonne.

Affirme solennellement sa fidélité à l'esprit de paix, mais dénonce les propagandes qui, sous le couvert mensonger de la paix, ne font appel qu'à la haine et à la violence.

DÉFENSE NATIONALE

» Le Parti Radical-Socialiste, réuni en congrès ;

» Convaincu que la paix peut encore être sauvée par un ensemble de forces capables de briser une agression éventuelle ;

» Demande que tout soit mis en œuvre pour doter la France d'un système défensif qui, au sein de l'armée de l'Atlantique, pourra assurer la garde de nos frontières, la sécurité du territoire, l'intégrité de l'Union française ;

» Préconise à cet effet la fabrication accélérée des armements nécessaires, le recrutement des cadres de sous-officiers et de corps spécialisés, l'adoption de certaines mesures indispensables pour la réalisation rapide, par la loi de la prolongation du service militaire, de l'organisation de la sécurité intérieure, le vote d'un statut de l'armée et d'un plan d'équipement naval ;

» Demande au gouvernement, en félicitant Maroselli d'avoir élaboré le plan quinquennal, de ramener de cinq ans à trois ans les délais d'exécution de ce programme aérien, afin de doter plus rapidement l'Union française d'une aviation de première nécessité. »

UNION FRANÇAISE

Le parti radical, réuni en son congrès, affirme sa fidélité aux résolutions des congrès antérieurs en matière d'Union française et,

Considérant que l'agression de Corée, condamnée par les Nations Unies, a démontré que les aspirations nationalistes ne suffisaient pas à défendre l'indépendance des peuples contre l'impérialisme communiste et que la notion d'interdépendance des peuples est désormais la condition de leur indépendance,

Demande que l'Union française soit comprise tout entière dans le dispositif de défense commune des nations libres contre l'impérialisme des Etats totalitaires.

Considérant qu'il est du devoir de la France, de concert avec eux, d'assurer l'intégrité et la défense de tous les pays d'Union française contre toute menace extérieure,

S'élève contre toute activité qui tendrait à séparer politiquement et économiquement des territoires d'outre-mer de la métropole,

Demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures énergiques de défense contre toute atteinte à leur sécurité,

Affirme que la défense nationale ne comporte pas seulement, comme le prévoit la Constitution, la mise en commun des moyens de défense politiques, économiques et militaires, mais qu'elle exige une volonté commune et une direction unique,

Souhaite l'organisation d'une force armée de l'Union française à base de volontariat dotée d'un armement adapté, susceptible, par sa mobilité, d'être

engagé sans délai sur tous les théâtres d'opérations,

Estime que l'Afrique du Nord doit être aménagée dès à présent comme le bastion de défense de l'Union,

Considérant qu'une politique de sécurité implique la mobilisation de toutes les ressources de l'Union française.

Met l'accent sur la nécessité d'améliorer au plus vite les moyens de communications et, en particulier, le réseau routier des pays d'outre-mer,

Demande au gouvernement de ne jamais négliger les besoins des populations des pays d'outre-mer et parce qu'elle correspond à leurs intérêts chaque fois qu'elle est rentable, de poursuivre l'industrialisation et de la hâter partout où elle peut apporter à l'Union française une garantie supplémentaire de sécurité et spécialement en Afrique du Nord,

Attire son attention sur la nécessité de poursuivre l'effort d'investissement entrepris et insiste pour qu'une large part en soit consacrée à l'amélioration des conditions de vie des populations locales,

Demande que soit créée, à l'échelon

Se félicite des négociations engagées à Pau en vue de l'application des accords du 8 mars et adresse ses respectueux souhaits au président Sarraut,

Affirme sa sympathie pour les peuples de l'Indochine dans leur lutte commune pour la sauvegarde de leur indépendance dans l'Union française et adresse à tous les éléments de l'Union qui combattent côte à côte son salut affectueux et le témoignage de sa profonde gratitude.

Considérant qu'en Tunisie il importe essentiellement de ne laisser aucun doute sur la permanence de notre présence,

Fait confiance au gouvernement et au résident général à Tunis pour procéder aux réformes en cours dans un esprit de fraternelle amitié et dans l'intérêt solidaire des Français et des Tunisiens indissolublement unis.

Considérant qu'il convient, dans nos territoires d'outre-mer, de restaurer le crédit de l'exécutif tout en respectant les institutions locales.

Demande que le système introduit par la réforme judiciaire soit amodié afin d'assurer le bénéfice d'une distribution rapide et efficace de la justice française.

Considérant qu'il convient d'apporter des retouches aux institutions constitutionnelles intéressant l'Union fran-
de la présidence du Conseil, une coordination effective entre les économies

métropolitaine et d'outre-mer.

Considérant que la diversité des situations des peuples de l'Union française au point de vue démographique, économique et social, exige une politique d'adaptation constante de la part des pouvoirs publics en vue de leur évolution et les circonstances commandant la révision générale de notre politique vis-à-vis des pays d'outre-mer dans le sens d'une cohésion accrue,
çaise et, fidèle aux principes du double collège en matière électorale d'outre-mer,

Demande que soit mise immédiatement à l'étude la réforme des institutions en vue de mettre fin à la confusion des pouvoirs et de restaurer l'autorité de l'Etat.

Considérant que le parti radical n'a jamais cessé de regarder comme une de ses vocations privilégiées de mener une action persévérante en faveur d'une évolution des peuples d'outre-mer, compte tenu de leurs traditions, de leurs besoins et de leurs aspirations,

Revendique, comme il l'a fait, en ses précédents congrès, la responsabilité de la conduite des affaires de l'Union française.

A cette motion est ajouté le considérant suivant, présenté par le sénateur Lodéon :

« Considérant que dans les nouveaux départements d'outre-mer les problèmes administratifs, financiers, économiques, fiscaux, sociaux attendent encore une équitable solution,

« Demande au parti de se pencher sur les demandes des populations foncièrement françaises de ces nouveaux départements, pour un règlement rapide de ces diférentes questions. »

POLITIQUE AGRICOLE

Le Congrès du parti radical et radical-socialiste réuni à Deauville, après avoir entendu le rapport sur la politique agricole par Jean Saint-Cyr, sénateur de l'Ain, et la discussion générale, remercie Saint-Cyr du rapport très intéressant qu'il a présenté.

Approuve ce rapport, demande aux ministres et aux parlementaires d'en soutenir les conclusions au Gouvernement et devant le Parlement.

Le Congrès constate aujourd'hui que la situation de l'agriculture française revêt un caractère angoissant.

Considérant que l'écart entre les prix agricoles et les prix industriels ne cesse de s'accroître, que les charges diverses pesant sur l'agriculture accusent, en outre, une progression constante, que comme seul remède le Gouvernement n'a pas trouvé d'autres moyens que de peser énergiquement sur les prix agricoles faisant naître ainsi une grave injustice entre les différentes activités de la Nation.

Appelle solennellement l'attention des pouvoirs publics sur la situation faite à la paysannerie française par une série d'actes gouvernementaux dont les conséquences risquent d'avoir, s'ils étaient renouvelés, les plus fâcheuses répercussions sur la vie politique, économique et sociale du pays.

Le Congrès affirme, une nouvelle fois, le profond attachement du parti radical-socialiste à la paysannerie française, élément de stabilité et de travail de notre pays. Il demande d'urgence l'application d'une politique agricole hardie conforme aux intérêts du pays ; par un équipement rural social intensif et garantissant aux paysans français, comme tous les Gouvernements s'y sont engagés solennellement, des prix leur assurant une rémunération normale de leurs efforts. Il renouvelle aux élus du parti, l'impérieuse obligation de défendre la propriété individuelle contre tous ses détracteurs.

POLITIQUE SOCIALE

Le Parti Radical, auteur des principales lois sociales de la Troisième République.

Plus que jamais partisan résolu d'un progrès social constructif, entend développer son programme social, base de son action présente et future.

A côté d'une politique du logement à laquelle il apporte des solutions valables, et d'une réforme du Conseil Economique rendant force et indépendance au syndicalisme.

Il entend répondre aux quatre soucis essentiels des travailleurs : sécurité de l'avenir, sécurité du présent, mieux-être et possibilité de s'élever.

Inspiré par la volonté de donner à tous les Français le sentiment que chacun d'eux a sa part, la part que méritent sa valeur, son travail, son effort,

Le Parti Radical, constatant que, sous le prétexte social, on risque d'enlever peu à peu aux salariés la libre disposition de la totalité de leurs salaires, en les considérant comme des êtres mineurs incapables de se diriger,

Estime que l'amélioration des conditions sociales ne peut venir que de la libre transformation des rapports sociaux dans le cadre d'entreprises concurrentes et du remplacement progressif du salariat par une participation directe aux résultats — sous toutes leurs formes, y compris les investissements — et ce en fonction des services rendus.

Rappelant que le niveau de vie national dépend en dernière analyse de la productivité des divers éléments de la production, se prononce pour une liaison constante des rémunérations à la productivité du travail, qui assure aux travailleurs le juste bénéfice de leurs efforts.

Demande une réforme de la politique du crédit, qui, en facilitant les investissements et, notamment, ceux d'un vaste programme de logement, mette les travailleurs à l'abri du chômage en rendant effectif le droit au travail et en réalisant le plein emploi dans la liberté.

Constatant que la Sécurité Sociale n'apporte pas aux travailleurs la contrepartie rigoureuse des sommes prélevées par elle, directement ou indirectement sur leurs moyens d'existence, se prononce pour une refonte générale du système délimitant ses missions exactes et permettant d'assurer aux salariés, au plus juste prix, les services qu'ils sont en droit d'en attendre, afin que toute l'économie réalisée se traduise par une augmentation corrélative des salaires.

Condamne la politique qui, par le nivellement des rétributions et des divers systèmes de péréquations sociales et fiscales, rend tout effort inutile, compromettant de ce fait le développement économique, et proclame son attachement à une hiérarchie des salaires qui doit consacrer la hiérarchie des valeurs et des œuvres.

Se félicite des heureux résultats obtenus en 1948 et en 1949 par la Promotion ouvrière, et demande la généralisation des cours de Promotion du travail, qui donnent à chacun la certitude d'un plein épanouissement de ses qualités.

Le Parti Radical, fidèle à sa tradition républicaine, radicale et socialiste, rapelle que le progrès social est inséparable de la liberté et de la dignité humaine, et s'opposera à toute mesure qui, sous couvert d'une fausse humanité, prépare l'assujettissement progressif des travailleurs au totalitarisme étatique.

L'ENSEIGNEMENT

« Le Parti Radical-Socialiste confirme tout naturellement son attachechement traditionnel à l'école de la Nation et aux principes de laïcité de l'école et de l'Etat, tels qu'ils furent définis par Jules Ferry et les grands ministres de la Troisième République.

» Félicite les ministres radicaux pour leur saine gestion des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement technique.

» Le Parti prend acte de la réunion prochaine d'une commission chargée d'examiner les problèmes scolaires posés actuellement devant l'opinion.

» Le Congrès demande que soit poursuivi activement l'effort indispensable de constructions scolaires et le développement de l'enseignement national sous tous ses aspects.

» Justement persuadé que l'école de la Nation doit être ouverte à tous, dans le respect absolu de toutes les convictions, il exige du gouvernement que toutes les mesures soient prises pour assurer la neutralité scolaire, et qu'en particulier soient durement sanctionnés les saboteurs antinationaux de l'école laïque, qui prétendent enchaîner nos enfants dans des batailles politiques où ils n'ont rien à faire.

» Le Parti Radical ne se refuse à aucune discussion entre Français d'égale bonne volonté en vue d'obtenir une solution du problème scolaire qui soit acceptable par tous et ne mette point en cause les principes fondamentaux sur lesquels la République a construit la législation scolaire.

» Mais il déclare que cette discussion n'est possible qu'à la condition que cessent les attaques contre l'école nationale, aussi bien que les pressions faites sur les parents dans de trop nombreuses communes, à condition aussi que soit mis un terme à une agitation publique qui va jusqu'à recommander la désobéissance à la loi et le refus de l'impôt. »

INDUSTRIE ET COMMERCE

Le Congrès affirme une fois de plus la nécessité de protéger les libres entreprises du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, notamment pour permettre leur contribution irremplaçable à la prospérité générale.

Il proclame l'urgence d'une réforme profonde de la politique du crédit, ainsi que du système fical, qui méconnaît leurs conditions d'existence et de travail ; les brime et leur impose des complications insupportables, ainsi que la réforme de l'administration de la Sécurité sociale.

Il entend que les charges d'une nouvelle et indispensable politique de défense nationale ne soient pas supportées uniquement par les libres entreprises et que ses exigences ne soient pas un nouveau prétexte aux fâcheuses expériences d'un dirigisme bureaucratique et onéreux, provoquant la spéculation et la création de privilèges.

Il considère que seul l'appel à l'effort de tous dans la sécurité et la stabilité, en vue du progrès social, mais en rendant au travail des commerçants, indutriels et artisans la juste considération qui leur est due, peut rendre productive et efficace la conjonction de toutes les forces actives de la Nation.

MOTION PRESENTEE
PAR M. SUPPER

Le Congrès Radical-Socialiste émet le vœu que les petites et moyennes entreprises puissent bénéficier des crédits distribués par les caisses de caution mutuelle, par une meilleure représentation dans l'administration de ces caisses, où seules les grosses entreprises sont actuellement représentées.

RECONSTRUCTION

Le Parti Radical et Radical-Socialiste, après avoir approuvé le rapport de Mme Jacqueline Thume-Patenôtre, sénateur de Seine-et-Oise, et les interventions de Mme Texier et de MM. Cherfils, Ducatel et Normand,

« Considérant qu'une part trop « grande des crédits mis à la dispo- « sition de la Reconstruction ont été « affectés aux dépenses de fonction- « nement du M.R.U., aux travaux des « sociétés nationalisées ou des très « grandes entreprises, aux aménage- « ments de voirie, d'assainissement et « d'urbanisme des grandes villes;

« Demande une politique hardie de « financement de la reconstruction, « assurant une répartition très large « des crédits au règlement des pe- « tits sinistrés; une limitation des « crédits affectés aux entreprises na- « tionalisées ou aux grandes sociétés; « des économies draconiennes dans les « dépenses de fonctionnement du M. « R.U. par la suppression des services « parasitaires, des services du loge- « ment, du fichier immobilier, etc.;

« Demande que les démarches et « formalités imposées aux sinistrés « soient simpilfiées et qu'une conti- « nuité soit assurée dans les verse- « ments, après approbation des dos- « siers;

« Approuvant les mesures récem- « ment prises par le gouvernement pour « faciliter la construction de nouveaux « logements, mais craignant cepen- « dant que les résultats de cette po- « litique ne soient pas suffisants;

« Demande l'abaissement des taux « des prêts consentis à ceux qui dési- « rent construire et la protection ef- « ficace des particuliers contre les of- « ficines douteuses qui tentent de « drainer leur épargne;

« Et réclame l'étude d'un mode de « financement véritable, tenant comp- « te du fait que les investissements « consacrés au logement concourent à « l'expansion de l'économie nationa- « le. »

MARINE MARCHANDE

Le Parti Radical-Socialiste se félicite du redressement de notre marine marchande, rend hommage à tous ceux qui y contribuèrent, aussi bien qu'à la remise en état de nos ports et de nos chantiers navals ;

— Les résultats obtenus méritent la reconnaissance du pays tout entier. Cependant, la situation de notre tonnage qui comprend une forte partie de bâtiments bientôt hors d'âge ;

— Les prix de revient de notre construction navale qui menacent de chômage l'industrie navale française ;

— La pénurie dramatique des officiers de marine marchande,

« appelent des solutions énergiques et immédiates.

« Il importe de reviser les programmes des écoles d'hydrographie et le recrutement des officiers ;

« D'adopter une politique de crédit à long terme et à bon marché en faveur des armateurs, sous les garanties habituelles ;

« De mettre en œuvre une loi redonnant un statut à la construction navale. »

Le Congrès souhaite que le pays, dont l'attention n'est pas suffisamment attirée sur les questions de la marine en général et de la marine marchande en particulier, prenne conscience que notre prospérité, notre indépendance et l'avenir de l'Union française y sont intimement liés.

PROPAGANDE

« Le Congrès, considérant qu'en fait la période électorale est ouverte, demande que la propagande du Parti soit intensifiée, notamment par l'organisation de réunions sur l'ensemble du territoire, avec le concours des parlementaires radicaux des trois assemblées.

Il demande aux organismes directeurs du Parti de s'associer à toute initiative, à toute campagne dont le but serait de lutter contre l'action du parti communiste.

Le Congrès, d'autre part, rappelant la position traditionnelle du Parti à l'égard de la loi du 11 mars 1946 sur la presse, demande aux groupes parlementaires de poursuivre l'effort entrepris par le président Herriot, de s'employer à faire triompher la justice et la loyauté, en obtenant le retour à leurs propriétaires des journaux non coupabes. »

RADIODIFFUSION

Le Congrès, après avoir entendu le rapport sur la Radio-Télévision, demande :

1) Le dépôt immédiat, au nom du groupe radical-socialiste à l'Assemblée Nationale, d'une proposition de statut de la Radio-Télévision.

2) La création prévue dans ce projet d'une Régie nationale de Radio-Télévision française rattachée pour ordre à la Présidence du Conseil.

3) La participation des auditeurs à la gestion et au contrôle de la Radio-Télévision sur le plan national, sous forme d'un Conseil supérieur à base tripartite : Etat, auditeurs, techniciens, avec Commission permanente assurant le respect du principe de l'égalité dans l'ordre politique et démocratique.

4) Le maintien à l'Etat de la propriété des réseaux de Radio-Télévision, avec sur le plan des programmes artistiques, la faculté de concession par l'Etat, à titre précaire et, sous certaines conditions, à l'exploitation privée.

5) Le regroupement de tous les services de la Radio-Télévision, dans une Maison de la Radio, tant à Paris qu'en province.

6) L'affectation de tous les fonds provenant des taxes de la redevance pour droit d'usage au budget de la Radio-Télévision.

7) Le remboursement à la Radio-Télévision des services rendus aux autres ministères ou régies nationales quant à la diffusion des émissions faites sur leur demande.

8) La neutralité absolue au point de vue politique de la Radio-Télévision, qui doit être vraiment nationale.

JEUNESSE ET SPORTS

« Le Congrès national du Parti Radical-Socialiste ;

« Après avoir entendu les rapports de M. Marceau Dupuy sur les sports et de M. Emile Rey sur la jeunesse ;

« Se félicite des heureux résultats obtenus dans ces deux domaines par l'action persévérante des ministres radicaux au sein du ministère de l'Education nationale, et fait confiance à M. le ministre André Morice pour poursuivre l'œuvre entreprise avec succès dans l'intérêt de la jeunesse de notre pays. »

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Le Congrès national enregistre avec satisfaction l'effort substantiel fait en faveur des A.C. et des victimes de guerre, mais regrette que la répartition des crédits ait encore été effectuée selon les errements anciens ;

Rappelle que, depuis 1919, la pension des invalides, de 10 à 80 %, n'a été augmentée que selon le coefficient 28, tandis que la pension des invalides de 85 % était affectée du coefficient 39, celle des invalides de 100 % du coefficient 47, et celle des invalides de 100 %, avec article 10, du coefficient 133 ;

Proteste contre le maintien des barèmes différents et dénonce l'iniquité d'attribuer, pour la perte de la vision d'un œil 65 % aux invalides de guerre et 30 % aux victimes civiles de guerre; pour l'amputation de l'avant-bras, 85 % aux invalides de guerre et 60 % aux victimes civiles de guerre ; vour l'amputation tibio-tarsienne, 85 % aux invalides de guerre et 55 % aux victimes civiles de guerre ; pour l'amputation d'une cuisse, 90 % aux invalides de guerre et 75 % aux victimes civiles de guerre ;

Signale que cette inégalité d'estimation se traduit par une diminution du taux de la pension, qui va de 12.000 à 29.000 francs au détriment des victimes civiles de guerre, et qu'elle atteint plus durement les enfants mutilés de guerre ;

Demande l'établissement d'un barème équitable qui serait applicable à tous les ressortissants du code des pensions militaires, ainsi qu'aux victimes civiles de guerre ;

Demande que l'institution définitive du rapport constant entre le traitement d'un fonctionnaire et la pension d'invalidité soit faite en allouent à l'invalide de 100 % une pension du montant du traitement du fonctionnaire, le taux des pensions de degrés inférieurs étant calculé d'une façon strictement proportionnelle au degré d'invalidité ;

Félicite les pouvoirs publics d'avoir, après quatorze années, amélioré le montant de la retraite du combattant;

Sans vouloir prendre parti au fond, ni se prononcer sur les modalités d'attribution de la retraite : coefficient uniformément appliqué à tous, calcul selon la durée du temps au front, condition de fortune, majoration par palier selon l'âge des bénéficiaires, le Congrès suggère de mettre à l'étude la création d'une caisse autonome de la retraite du combattant, alimentée par les bénéfices de la Loterie nationale. Cette caisse assurerait, dès maintenant, le paiement de la retraite et préparerait le financement de la retraite pour les A.C. de 1939-1945 ;

Confirmant ses vœux antérieurs, le Congrès conjure les pouvoirs publics de donner entière satisfaction aux justes revendications des A.C. et des victimes de guerre.

PRISONNIERS ET DÉPORTÉS

Vœux présentés par André Voirin, Président de la Commission des Anciens Combattants

Le congrès du Parti radical et radical-socialiste de Deauville 1950 demande à ses ministres et ses représentants au Parlement de faire aboutir les vœux suivants :

1° POUR LES PRISONNIERS DE GUERRE :

a) *Attribution plus rapide de la carte aux intéressés, toutes facilités étant données aux offices départementaux ;*

b) *Pécule proportionnel aux années de captivité, non seulement à leurs ayants droit mais aux intéressés eux-*

mêmes et versement immédiat d'un acompte provisionnel ;

c) *Revalorisation des pensions pour permettre de subsister décemment à ceux qui ont perdu tout ou partie de leur santé au service de la patrie ;*

d) *Remboursement des marks et paiement des soldes restant dues pendant la période de captivité.*

2° POUR LES DEPORTES RESISTANTS :

a) *Acompte sur le pécule et indemnisation de perte de biens totale, le forfait proposé de 20.000 francs étant nettement insuffisant ;*

b) *Application de la présomption d'origine sans délais et non jusqu'à 1953 seulement ;*

c) *Préservation des droits des déportés et internés, telle qu'elle était antérieurement prévue dans le décret du 29 juillet 1948 avec les modalités de principe et d'application nécessaires ;*

d) *Revalorisation des pensions dont le taux reste encore notoirement insuffisant.*

3° POUR TOUTES LES VICTIMES DE GUERRE, *y compris les Alsaciens-Lorrains chassés de chez eux par les Allemands et que nous considérons au même titre que les déportés :*

a) Prêts et secours : *nous demandons que les dotations des offices nationaux et départementaux permettant les prêts ou secours aux anciens combattants et victimes de guerre ne soient pas diminuées, mais soient mises en rapports constant avec les variations du coût de la vie ;*

b) Priorités : *nous demandons instamment que toutes les victimes de guerre ou leurs ayants droit bénéficient d'un droit de priorité en ce qui concerne les demandes d'emploi et possèdent les moyens de la faire valoir énergiquement ;*

c) Transfert : *nous demandons que le transfert des corps identifiés en Allemagne soit accéléré ;*

d) Récompenses : *nous demandons le relevé de toutes les forclusions en ce qui concerne le dépôt des dossiers et l'attribution.*

Société Nationale des
Entreprises de Presse
IMPRIMERIE
CHATEAUDUN
59-61, rue La Fayette
Paris-IXe